

● LES VERDICTS ATTENDUS AUJOURD'HUI

Procès Khalifa : l'inquiétude de la défense



PAGE 5

Le Bonjour du «Soir»

Le grand cirque Amar(s) et François

On reproche à la presse de déstabiliser le pays quand elle parle de DRS, de Saïd Bouteflika, etc. Mais, en réalité ce sont les deux Amar qui en parlent le plus. La question est de savoir pourquoi ils reviennent épisodiquement, et à tour de rôle, sur ces sujets qui commencent à devenir lassants.

Oublions que Amar bis a déjà menti sur la date de livraison de l'autoroute et essayons de croire ses nouvelles divagations. Donc, Saïd n'est qu'un simple conseiller, un frère de tous les Amar, qui ne se mêle pas de ce qui ne le regarde pas. Et le grand boss, en tant que cerveau carburant comme au temps de De Gaulle et Mao Tsé-toung, décide de tout souverainement, très, très intelligemment !

Ce n'est pas que je ne crois pas les Amar et les Amara, ni les François d'ailleurs, mais, chiche ! Laissez un journaliste honnête et hors clans poser trois questions à notre Président.

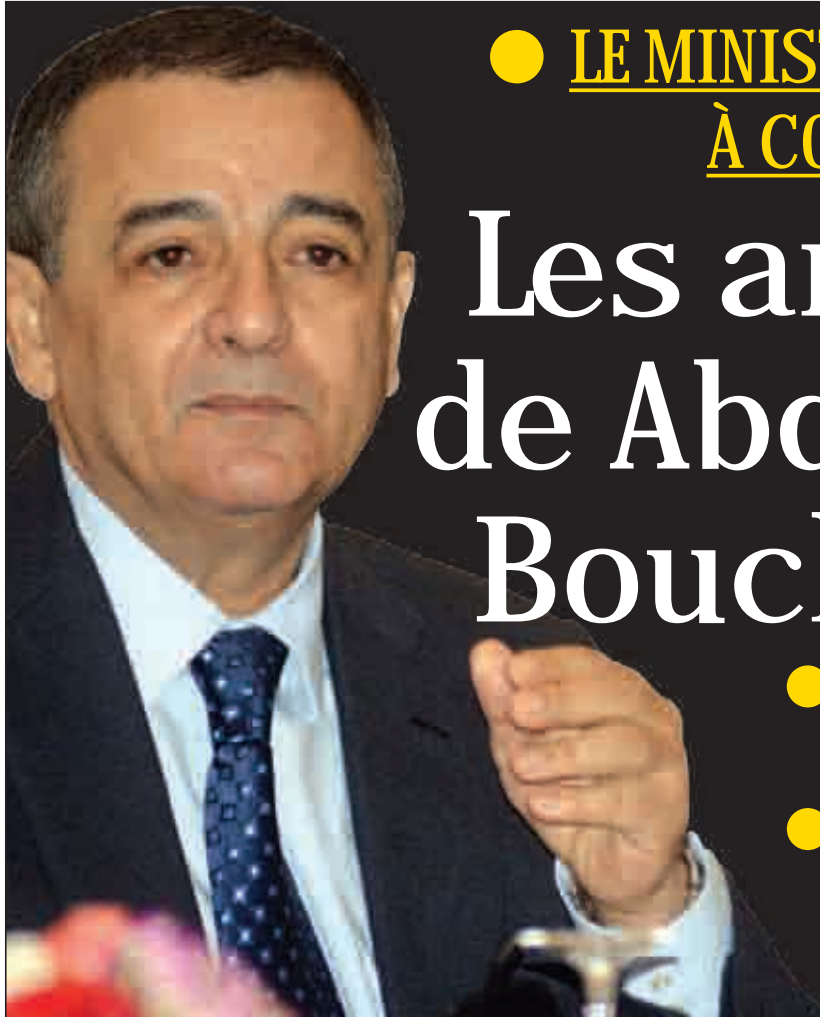
Ce n'est pas que l'on ne vous croit pas. Cela s'appelle interview du chef de l'État et ça se fait partout. Raison de plus : l'alacrité sera un bon point. Je peux même vous proposer le nom d'un confrère impartial. Vous pouvez me faire confiance : je suis aussi un Amar. Avec juste Ma au début. C'est la faute à l'imam Maâmar de Mostaganem qui dirigeait la mosquée de mon patelin. Il était tellement bon et juste qu'on lui vola son prénom pour me l'octroyer. Mais ça, c'est une autre histoire...

farahmadaure@gmail.com

● LE MINISTRE DE L'INDUSTRIE À CONSTANTINE

Les annonces de Abdesselam Bouchouareb

- Peugeot viendra «avec nos conditions».
- Des avantages pour les investisseurs dans la LFC 2015.



PAGE 3

Photo : Samir Sid

● VACANCES DES ALGÉRIENS À L'ÉTRANGER

La Tunisie a toujours la cote

- Les Algériens s'attellent dès lors à préparer leurs vacances. Face à une panoplie de destinations proposées, les estivants algériens restent fidèles à la Tunisie.



PAGE 6

Photo : DR



LE MINISTRE DE L'INDUSTRIE À CONSTANTINE

Les annonces de Bouchouareb

La loi de finances complémentaire pour 2015 prévoit des avantages pour les investisseurs dans le domaine de la production pharmaceutique, indiquait hier le ministre de l'Industrie et des Mines qui assure que l'ère de la «déperdition» pour les laboratoires étrangers est «révolue».

De notre envoyé spécial à Constantine, Cherif Bennaceur

«Tout ce qui sert à réduire la facture d'importation de médicaments, nous le soutiendrons», assure Abdesselam Bouchouareb qui a visité, hier, dans la zone industrielle de Palma à Constantine les unités de production de PhysioPharm, Sidal et AAHP, spécialisées dans la production de médicaments notamment pour le diabète mais dans le domaine vétérinaire et engagées dans divers programmes de mise à niveau et d'élargissement de la gamme.

Dans ce contexte, il affirmera être «très satisfait» de la vocation de Constantine en tant que «pôle» de l'industrie pharmaceutique.

Notant une diminution très appréciable (de 40%) de l'importation médicamenteuse et des prix, grâce à l'«action du gouvernement», le ministre estimera qu'il s'agit d'«aller dans ce sens», en indiquant que des mesures de soutien ont été déjà impulsées dans la loi de finances pour 2015. Voire, la loi de finances complémentaire pour 2015 comportera des mesures en faveur des investis-

seurs qui s'engagent à produire en vue de réduire la facture d'importation.

L'opportunité pour Abdesselam Bouchouareb d'inviter les opérateurs dans le domaine pharmaceutique «à sortir» du générique, dans la mesure où l'industrie de ce type de médicament est déjà sujette à «saturation», voire «sursaturation» et qu'il s'agit de ne pas reproduire le cas des minoteries. Comme le ministre de l'Industrie a estimé que «le temps de la déperdition, du laisser-aller, où les gens (les laboratoires étrangers) trouvaient le terrain favorable pour qu'ils fassent ce qu'ils veulent, est révolu». Ainsi, Abdesselam Bouchouareb observera que les opérateurs intéressés par le marché algérien devront respecter les conditions de «prix et qualité». Outre l'industrie pharmaceutique, Abdesselam Bouchouareb a également visité plusieurs installations industrielles dans le domaine de la mécanique, le machinisme agricole mais aussi la fabrication de machines-outils et de matériels de travaux publics, ainsi que de blindés.

Des installations implantées dans les zones industrielles de



Des investissements dans l'industrie pharmaceutique en perspective.

Oued Hamimine à El-Khroub et d'Aïn Smara et où des partenariats algéro-étrangers ont été lancés et sont en cours d'extension et progressivement orien-

tés vers la couverture du marché domestique et à terme, vers l'exportation. Ainsi, Abdesselam Bouchouareb observera le second statut de Constantine

en tant que «cluster», que plateforme industrielle pivot de la mécanique nationale, contribuant à la fabrication en substitution à l'importation et à l'augmentation «rapide et progressive» du taux d'intégration industrielle nationale.

Par ailleurs, le ministre de l'Industrie a indiqué, lors d'une réunion avec les opérateurs économiques de Constantine, que l'installation du Centre national technique industriel dans cette ville a été autorisée par le Premier ministre.

Notons que le ministre de l'Industrie invitera d'autre part son homologue de l'Education nationale à œuvrer en vue de la concrétisation du marché de livraison d'équipements et outils didactiques, fabriqués par l'entreprise PMO aux établissements d'enseignement, essentiellement les lycées.

C. B.

ABDESSELAM BOUCHOUAREB AVANCE L'ÉCHÉANCE DE LA FIN 2016

Peugeot viendra «avec nos conditions»

«Le constructeur automobile français Peugeot implantera une usine de montage de véhicules en Algérie à l'Ouest, assurait hier le ministre de l'Industrie et des Mines. Toutefois, le constructeur français viendra avec nos conditions», avancera Abdesselam Bouchouareb qui indique l'échéance de la fin 2016 et devra monter trois modèles de véhicules (208,301 et C1 Elysée).

Le ministre de l'Industrie considérera, ce faisant, que les conditions d'activité de Peugeot au Maroc diffèrent de celles prévalant en Algérie.

Par ailleurs, Abdesselam Bouchouareb a indiqué que le projet de code de l'investissement sera présenté en Conseil de gouvernement dans quelques jours.

C. B.

SECTEUR DES TRANSPORTS EN ALGÉRIE

Le mécontentement de Talai

«Je n'ai pas trouvé quelqu'un qui dit du bien du secteur des transports et l'image du secteur est déplorable.» Cette phrase du ministre des Transports, à elle seule, montre combien ce secteur est loin d'être aux normes requises. Boudjemaâ Talai a même dressé un tableau peu reluisant des différents segments du secteur (terrestre, aérien et maritime).

Salah Benreguia - Alger (Le Soir) - Le ministre des Transports n'a pas caché, hier lors d'une réunion regroupant les directeurs de transports de wilaya, son mécontentement quant à la situation «déplorable» dans laquelle vit son secteur.

Et pourtant, pour Boudjemaâ Talai, ce n'est ni les moyens matériels, ni la volonté politique qui manquent. C'est plutôt l'absence de coordination entre les différents intervenants qui est derrière les différents problèmes.

«Je n'ai pas trouvé quelqu'un qui dit du bien du secteur des transports. On ne dit que du mal. Beaucoup de choses sont à faire car rien n'a été fait dans la coordination. Les actions des ETUS et la direction des transports de wilaya ne sont pas coordonnées», a déclaré d'emblée le ministre Talai. Et d'ajouter que

«les programmes exécutés par les Directions de transports de wilayas se font d'une manière anarchique». «On est malade dans le chemin de fer, dans le segment aérien et un peu moins dans le maritime. Il n'y a pas d'actions efficaces si elles sont disparates», selon le premier responsable du secteur. Même les cadres de ce département ministériel reconnaissent les tares et problèmes rencontrés par les citoyens.

Pour Mourad Khoukhi, conseiller au niveau du ministère, a, dans son intervention, fait remarquer que le secteur est marqué par «le manque, voire l'absence de professionnalisme chez les divers intervenants» ainsi que par «une vétusté du parc en exploitation».

«Des difficultés pour assurer un contrôle efficace et régulier des transporteurs et le non-respect du couloir dédié aux transporteurs dans le milieu urbain», sont également les points noirs soulevés par ce cadre. Et d'ajouter que même l'apport des établissements de transport urbain et suburbain (ETUS) dans le transport urbain, reste «très faible».

L'autre point soulevé est l'absence des ressources humaines qualifiées. De son côté, l'inspecteur général du ministère des Transports relève que la loi actuelle, en l'absence de textes d'application, connaît une application partielle.



Le secteur est marqué par l'absence de professionnalisme.

En marge de cette rencontre, le ministre Talai a fait savoir que la rencontre d'hier a pour objectif d'«identifier les vrais problèmes qui se posent au citoyen et d'améliorer la vie des citoyens et la qualité des services». «Quand on est en plein problème, on n'a pas de feuille de route, mais des actions à mener et c'est pour cela qu'on a voulu réunir les cadres aujourd'hui», a-t-il indiqué.

Et de plaider pour une meilleure «réglementation du secteur», clé de toute solution aux différents problèmes posés. «Si on arrive à régler le problème

de l'organisation, les résultats arriveront tout de suite. En outre, il y a des choses simples à faire qui peuvent nous conduire à régler 50% des problèmes en les exécutant d'une manière rigoureuse», selon M. Talai qui a mis en valeur la nécessité d'agir en amont pour régler notamment les problèmes dans l'affectation des lignes de transport, caractérisée par une «anarchie totale» à cause de l'absence d'un plan national de transport, l'octroi des permis de conduire ainsi que les problèmes liés à l'ouverture des auto-écoles.

S. B.

LE DÉCRET A ÉTÉ PROMULGUÉ EN JUIN DERNIER

Les titulaires des diplômes DEUA admis pour une licence LMD

Les diplômes d'études universitaires appliquées (DEUA) sont enfin «reconnus». Un décret promulgué en juin 2014 accorde l'accès au système LMD aux titulaires d'un diplôme DEUA.

Le ministère de l'Enseignement supérieur précise, cependant, que le problème ne peut pas se poser en terme de reconnaissance, puisque le DEUA est un diplôme «délivré par l'Etat algérien, qui le reconnaît en tant que tel, il permet l'accès au monde du travail, ou la poursuite des études supérieures, tout comme les autres diplômes et le problème ne peut pas se poser non plus en termes d'équivalence avec un autre diplôme algérien puisque la projection, le contenu et les programmes de chaque diplôme algérien sont différents».

La demande des étudiants, précise-t-on, a été la possibilité de poursuivre des études dans le système LMD. Le décret portant modalités et conditions d'accès des titulaires d'un DEUA à la formation en vue de l'obtention du diplôme de licence stipule que pour pouvoir postuler à une formation de licence, les candidats doivent être titulaires d'un DEUA

depuis au moins cinq ans. Pour les travailleurs, les candidats doivent être détachés par leur organisme employeur.

L'inscription à une filière de licence est subordonnée aux paramètres liés au vœu du candidat, le profil du diplôme du candidat et sa correspondance pédagogique avec le profil de la filière de la licence concernée et les capacités d'accueil et d'encadrement de la filière de la licence concernée.

Le décret précise aussi que l'accès à une filière de licence se fait par voie de concours sur titre. Le classement des candidats tient compte des résultats pédagogiques du cursus universitaire suivi, et des sanctions disciplinaires, éventuellement.

Le titulaire d'un DEUA peut postuler à une formation de licence dans tout établissement d'enseignement supérieur.

Le candidat retenu emporte, au minimum, un capital de départ



Objectif, former des cadres moyens suffisamment compétents.

de 120 crédits. Il doit parachever sa formation en vue de l'obtention du diplôme de licence en poursuivant un parcours de formation complémentaire. Ce programme est déterminé par une procédure

d'équivalence partielle conduite par l'équipe de formation de la licence concernée, en coordination avec le chef de département. La procédure d'équivalence partielle des études accomplies

porte sur l'évaluation exhaustive du programme des études accomplies, la comparaison des programmes des études accomplies et de la licence concernée ainsi que la détermination de la partie du programme des études de licence reconnue équivalente au programme des études accomplies du DEUA, l'établissement du parcours de formation complémentaire à accomplir en vue de l'obtention du diplôme de licence concernée, conformément à la réglementation en vigueur.

Le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique souligne que l'instauration du DEUA dans le cadre de l'ancien système classique avait pour objectif la formation de cadres moyens suffisamment compétents, pour s'insérer directement et rapidement dans la vie professionnelle. Il s'agit d'une formation appliquée de trois années.

Durant l'actuelle année universitaire, 2 176 diplômés du DEUA ont pu rejoindre le cycle de licence LMD.

Salima Akkouche

KHEMIS MILIANA

La rentrée universitaire 2015 s'annonce des plus difficiles

Tahar Hadjar, le ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique, était lundi à Khemis Miliana où il a effectué une visite du campus en compagnie du chef de l'Exécutif de la Wilaya, une visite qui, dit-on, rentre dans le cadre de la rentrée universitaire 2015.

Selon les données du terrain et le taux d'avancement des projets de construction des structures pédagogiques et administratives, tout porte à croire que, vu les capacités qui seront offertes en septembre prochain, il sera très difficile de faire face à une demande d'inscription de plus en plus croissante.

C'est la situation qui a été exposée, chiffres à l'appui, au ministre par le recteur M. Benzina Mohammed, une situation qui fait ressortir que seulement quelque 700 étudiants quitteront l'université en juillet, car sur les 3 500 étudiants qui auront obtenu leurs licences, 80% reviendront en Master.

Par ailleurs, sur la base d'un taux supposé de réussite au baccalauréat de 50%, ce sera donc 8 500 nouveaux bacheliers qui viendront frapper à la porte de l'Université sur les 17 000 candidats de la Wilaya de Aïn Defla qui ont passé les épreuves.

Face à ce déficit en places pédagogiques, le recteur, en coordination avec le Conseil de l'université, a proposé un train de mesures pour pouvoir contenir l'arrivée massive des nouveaux inscrits. Comme mesures palliatives et provisoires il y a l'instaur-

ation du samedi comme journée normale de travail, l'arrêt des cours sera fixé à 19h voire au-delà même, la réaffectation d'étudiants de certaines filières sur Blida et Chlef sans compter l'ouverture d'un centre d'enseignement rattaché qui sera installé dans l'enceinte de ce qui fut le Cours d'enseignement agricole (CEA) sis au

centre-ville, qui une fois les aménagements achevés, pourra accueillir quelque 1 000 étudiants.

L'insuffisance des capacités d'accueil concerne aussi les structures relevant de l'Onou où le nombre de lits disponibles à la rentrée va s'avérer très en deçà des demandes attendues. Dans ce secteur aussi, le responsable de l'Office universitaire a fait part au ministre de la «gymnastique» à laquelle il allait se livrer pour pouvoir, dans la mesure du possible, gérer la rentrée prochaine. Pour cela, on compte sur l'aug-

mentation du taux d'occupation par chambre en limitant au maximum l'attribution de lits avec en contrepartie l'extension des transports.

Pour répondre à une demande de plus en plus forte de lit en cité universitaire, le projet de construction d'une cité de 4 000 lits en 2 lots de 2 000 lits chacun va bientôt démarrer puisque, selon les indications fournies, l'entreprise de réalisation d'un des 2 lots, soit 2 000 lits, a été retenue tandis que pour le second lot l'appel d'offres a été lancé.

Pour l'heure il est prévu la construction du bâtiment du rectorat, de la grande bibliothèque, de 5 laboratoires de recherches (en plus de ceux déjà existants).

Interrogé lors du point de presse sur l'éventualité de l'ouverture du secteur de l'enseignement supérieur à l'investissement privé, le ministre a rappelé que les textes admettent cette implication, et ce, depuis 1998 avec obligation pour lui de se conformer au cahier des charges qui sera mis en place.

Karim O.

ÉTUDE DES DOSSIERS DES CANDIDATS AU CONCOURS DE RECRUTEMENT

Les directeurs de l'éducation sommés d'accélérer le processus

Le retard pris dans l'étude des dossiers des candidats au concours de recrutement des enseignants devra être rapidement rattrapé. C'est le message transmis hier aux directeurs de l'éducation lors d'une réunion tenue au siège du département de l'éducation.

Traditionnellement rendus publics le même jour à travers l'ensemble des Directions de l'éducation, les résultats du concours de recrutement de pas moins de 19 000 enseignants seront cette fois-ci rendus publics de

manière graduelle en raison du retard que certaines Directions de l'éducation ont accusé dans le traitement des dossiers.

En réunissant, hier, les directeurs de l'éducation, le directeur des ressources humaines au sein du ministère de l'Éducation a donné instruction aux directeurs de l'éducation de finaliser au plus vite l'opération. Le but étant de permettre au département de l'éducation de programmer les formations prévues pour les nouvelles recrues.

Ces sessions sont prévues pour le mois de juillet. Elles sont essentiellement axées sur le volet pédagogique puisque la majorité des

candidats ne sont pas issus des écoles normales mais sont titulaires de diplômes dans différentes spécialités.

La ministre de l'Éducation avait reconnu auparavant que cette formation n'était certes pas suffisante mais nécessaire afin de préparer les nouvelles recrues à faire face aux élèves. Nouria Benghebrit reconnaissait également que l'idéal pour son secteur serait de recruter des personnes destinées à faire ce métier mais face aux besoins énormes du secteur, le recours aux personnes non formées s'est imposé.

N. I.

LES VERDICTS ATTENDUS AUJOURD'HUI

Procès Khalifa : l'inquiétude de la défense

C'est, aujourd'hui mardi, que les verdicts dans l'affaire Khalifa Bank seront rendus au bout de 40 jours de procès et d'une semaine de délibérés.

M. Kebci - Alger (Le Soir) - Et la veille, soit hier lundi, deux des avocats de Abdelmoumène Khalifa se sont exprimés dans les médias pour faire le plaidoyer pour leur client.

Et l'un d'eux M^e Merouane Medjhoua est allé jusqu'à démentir tout deal entre son client et les autorités comme le défendent des avocats et de nombreux politiques. «C'est une histoire montée. Il n'y a aucun deal. Aujourd'hui (hier lundi, ndr), je suis passé à la prison d'El Harrach pour voir mon client qui était aussi inquiet que nous (ses avocats). On ne serait pas inquiet si on avait des assurances», a-t-il soutenu dans un entretien au journal électronique TSA (*Tout Sur l'Algérie*).

Quant à ses prévisions pour le délibéré attendu pour aujourd'hui, M^e Medjhoua avoue que «ce sera difficile de rendre une sentence juste pour tout le monde» tant, selon lui, le procès a été «très long» et a concerné «beaucoup de personnes». «Le travail du juge est extrêmement difficile vu que l'instruction de l'affaire a été bâclée», dit-il, ne dissimulant pas son espoir de voir son client bénéficier de la relaxe. Car, justifie-t-il, «nous avons démonté toutes les accusations. Donc, on est en droit d'espérer la relaxe. D'espérer que le tribunal va répondre non à toutes les questions relatives à l'accusation. Les réponses qui seront apportées à certaines questions vont nous permettre d'avoir une idée sur la peine qu'encourt mon client. Lorsqu'il y a une circonstance aggravante, la peine peut aller

jusqu'à la perpétuité». L'autre avocat de Moumen Khalifa, Nasr-Eddine Lezzar dit nourrir des appréhensions. Depuis le déclenchement des poursuites en 2003 jusqu'au début du deuxième procès algérien en passant par le séjour anglais et les procédures en France, beaucoup de mythes se sont construits autour du personnage et de l'affaire. Durant treize ans, en l'absence de l'accusé, un portrait a été fabriqué par les médias alimentés par un discours accusateur unilatéral sans appel et sans défense.

Le contact et l'analyse de cette affaire m'ont permis de mesurer la capacité de prestidigitation de l'information ou plutôt son traitement, la facilité avec laquelle la mauvaise information peut leurrer et duper, la transformation rapide et commode d'une rumeur et d'un bobard en une source généralement bien informée. J'ai pu aussi comprendre comment la presse et les médias, parfois manipulés, fabriquent et manipulent, à leur tour, une opinion malléable», écrit-il dans une contribution parue dans nos colonnes, hier lundi.

Et à M^e Lezzar d'évoquer les préjugés qui se sont sédimentés et accumulés durant les treize ans que Moumen Khalifa a partagés entre l'exil et la prison contre lesquels il a dû lutter durant ce procès. «Nous avons senti la réticence des témoins qui voulaient déposer en sa faveur. Des préjugés — plus difficiles à désintégrer que des atomes — se sont constitués et se sont sédimentés, pendant plus d'une décennie, dans l'es-



Un long procès qui a concerné plusieurs personnes.

prit de ceux qui vont juger», ajoute-t-il. D'où sa «grande inquiétude» que cette opinion publique et populaire pèse sur les juges notamment les jurés populaires, mais aussi les professionnels qui, comme nous tous, demeurent encore et toujours, quelque part, humains.

Il est dangereux de juger par l'opinion publique et/ou pour l'opinion publique». Surtout que la condamnation antérieure constitue de son côté, un «handicap psychologique». «Il est très difficile de lutter et détruire un préjugé mais aussi remettre en cause un jugement antérieur. Il est aussi compliqué de détruire une condamnation dans les esprits que dans un jugement. Un juge n'hésite-t-il pas à désavouer les siens ? s'interroge-t-il.

A cela, faudra-t-il, mentionne M^e Lezzar, «une instruction exclusivement à charge, un procès somme toute inéquitable,

non pas quant à son déroulement, mais pour son péché originel d'être basé sur un dossier unilatéralement et exclusivement à charge».

Revenant sur les chefs d'inculpation retenus contre son client (constitution d'association de malfaiteurs, d'escroquerie, d'abus de confiance), M^e Lezzar lance plusieurs interrogations pour démolir l'argument selon lequel la banque a été créée délibérément pour piller l'argent public.

Si tel était le cas : pourquoi tous ces investissements ?

Un voleur crée-t-il quinze entreprises, 65 000 emplois directs, autant sinon plus en emplois indirects ?

Un voleur laisse-t-il une traçabilité de l'argent volé ? Et de préciser que la vocation d'une banque est d'investir l'argent des déposants qu'elle rémunère, faisant remarquer fort-à-propos

que les capitaux dormants dans les caisses des entreprises et institutions publiques déposés à Al Khalifa Banque ont été investis dans des sociétés et filiales de son groupe ; dans une flotte aérienne payée à 40%, une société de location de voitures, une imprimerie sophistiquée, une société d'informatique, un laboratoire de monétique, une société de médicaments, un investissement en partenariat avec Soidal pour la fabrication de médicaments pour les sidéens qui aurait été le second en Afrique après celui de l'Afrique du Sud (un projet économiquement non lucratif mais fondamentalement humain) et quatre autres sociétés de droit étranger.

Et de l'aveu même de l'administrateur provisoire, la banque n'a jamais été en cessation de paiement et n'a jamais enregistré d'incident de paiement.

Les difficultés de retrait n'ont commencé qu'avec l'administration provisoire. Et de s'interroger encore : où est le vol ? Où est l'escroquerie ? Où est l'abus de confiance ? L'argent de Khalifa n'est ni dans les banques étrangères, ni dans des sociétés offshore ni dans des paradis fiscaux ! Peut-on soutenir qu'il a été volé ? Alors là où est-il ? S'il avait volé tout cet argent, pourquoi n'a-t-il pas payé la caution prévue par la loi pour rester en liberté durant son exil londonien ? Tout son argent ne lui a-t-il pas suffi pour acheter une résidence patrimoniale et juridique en Angleterre ou ailleurs ? Ne pouvait-il pas acheter une situation, une nouvelle identité et une disparition des vues et des mémoires quelque part dans le monde ?

M. K.

LUTTE CONTRE LA MIGRATION CLANDESTINE

Armada européenne au sud de la Méditerranée

Sans mandat de l'ONU, l'Union européenne lance une vaste opération navale en Méditerranée. Le but annoncé est la lutte contre les passeurs de migrants.

De notre bureau de Bruxelles,
Azizou Mokhtari

Les communicants de Bruxelles répètent qu'il ne s'agira que d'une surveillance «accrue», d'autres utilisent le terme «rapprochée», des côtes exportatrices de clandestins.

C'est à ce niveau que se terre le piège, que Bruxelles ruse et comme, toujours, le diable se cache dans les détails. Entre la rive sud arabe de la Méditerranée et sa rive nord, qui peut, avec précision, délimiter les frontières maritimes que le droit international a délimitées juridiquement mais depuis que l'Occident-Otan a décidé de s'y incuser, elles deviennent poreuses, sujettes à toutes formes d'intervention hors droit international.

Depuis l'expédition guerrière du trio Nato-Sarkozy-Bernard Henry Lévy en Libye, tous les dépassements et toutes les atteintes à la souveraineté des Etats sont

possibles et agréées au début, au nom de la lutte antiterroriste, et depuis peu pour mettre fin à l'immigration clandestine.

Pourtant, tout le monde sait, les Européens en premier, que c'est cause perdue d'opérer de la sorte. L'expérience libyenne prouve, s'il fallait encore le prouver, que la force mise en service des intérêts économiques et politiques de nantis, c'est le cas, crée plus de drames et de tragédies qu'elle ne résout des conflits.

L'Union européenne, en s'engageant militairement au-delà de son territoire méditerranéen défini par les traités, franchit une ligne supplémentaire dans l'escalade, la tension.

Dans le communiqué annonçant la création de la force d'intervention européenne, il est mentionné qu'au début, les soldats de l'eau de Bruxelles se limiteront à contrôler l'afflux des migrants en attendant une résolution de l'ONU. Bruxelles ne désespère pas d'obtenir l'aval de la haute juridiction onusienne comme si ni les USA, ni la Chine, ni la Russie n'existeraient.

Si les Américains peuvent accepter l'attitude guerrière de l'UE qu'il peuvent gérer, voire actionner, il n'est pas sûr, cependant, que Pékin et Moscou ne lisent

pas politiquement les intentions de Bruxelles.

La mer d'Ulysse, de Raïs Hamidou, de Hachemi Guerrouabi, de Fadila D'ziria et de Jules Cesar est éligible à devenir, dans peu de temps, une véritable zone de guerre, plutôt de guerres et durables. L'énoncé de l'édit européen d'hier, de par son ambiguïté, le laisse aisément supposer.

Que signifie, à vrai dire, «zones exportatrices de migrants» ? C'est l'ensemble du versant du Midi méditerranéen qui est dans cette posture. Les côtes libyennes, évidemment, qui sont immenses et collées à l'Italie, à Malte, à la Corse et englobent une immensité inouïe.

Les eaux maritimes de l'ex-pays de Gueddafi ne sont pas seules pourvoyeuses en clandestins. La Syrie, le Liban, la Tunisie, le Maroc, l'Algérie, comme territoires de transit ou comme, carrément, des nations exportatrices (le Maroc, notamment, pour les présides de Ceuta et de Melilla) sont et peuvent être déclarées comme telles, puisque l'Union européenne arrimée à l'Alliance atlantique décide, seule, qui est bon et qui est mauvais, des zones où il faut agir, des moyens militaires à mettre en œuvre et des déci-

sions à prendre sans consulter d'autres partenaires.

S'il s'agissait de lutte contre l'immigration clandestine, et seulement de cela, l'Union européenne aurait pu, aurait dû, avant de mettre en branle ses navires de guerre, coopérer avec les sudistes arabes de la mer d'Apollon. D'autant que le cadre de pareils conciliabules existe, il porte un générique intéressant : les accords d'association ou le processus de Barcelone.

On en est loin, très loin, aujourd'hui à Bruxelles, nulle référence à la capitale de la Costa Brava, la jolie ville catalagne. Il ne s'agit plus que de Tobrouk, Kidal, Benghazi, Alep, Damas, Beyrouth, Ceuta, Tunis, Annaba ou Tripoli.

En débarquant à Sidi-Ferruche en 1830, le prétexte du général de Bourmont pour justifier la présence de l'impressionnante armada autour du petit bourg de la banlieue d'Alger était de se venger d'un simple affront dont le consul Vidal était victime.

Rien à voir avec les dangers «immenses» aux conséquences «ravageuses» que Bruxelles-Otan met en avant présentement.

Houle en Méditerranée !

A. M.

VACANCES DES ALGÉRIENS À L'ÉTRANGER

La Tunisie a toujours la cote

Les Algériens s'attellent dès lors à préparer leurs vacances. Face à une panoplie de destinations proposées, les estivants algériens restent fidèles à la Tunisie.

Rym Nasri - Alger (Le Soir) - La période des grandes chaleurs s'annonce. Maintenant que la moitié du mois de juillet et tout le mois d'août se sont libérés du mois de Ramadhan, les Algériens préparent leurs vacances dans une totale sérénité. Mais pour quelle destination vont-ils opter cette année ?

Selon les agences de voyages, la Tunisie demeure la destination préférée des Algériens. Une tradition maintenue en dépit du climat d'insécurité qui règne en Tunisie.

«La Tunisie est toujours prisée par les Algériens. Les familles, les couples et même les jeunes restent fidèles à cette destination», assure la représentante de l'agence de voyages et de tourisme «Revoyages».

Une destination que l'agence propose à la carte. «Soixante-dix

pour cent de nos clients portent leur choix sur la Tunisie. Pourtant, les tarifs des hôtels ont doublé», ajoute-t-elle. Et de préciser qu'un séjour de dix jours et neuf nuitées coûte entre 120 et 130 000 dinars dans un hôtel trois-étoiles, et 200 000 dinars dans un cinq-étoiles.

La deuxième destination des Algériens chez «Revoyages» est Istanbul en Turquie «même si le billet d'avion reste cher et atteint en été les 70 000 dinars», dit-elle encore. Un séjour de dix jours et neuf nuitées à Istanbul revient à 160 000 dinars. Un coût pas très loin de celui d'un même séjour en Tunisie, le billet d'avion inclus, qui est de l'ordre de 150 000 dinars.

Vient après, l'Espagne qui demeure tout de même une destination conditionnée par l'obtention du visa.

Presque le même ordre de classement des destinations chez «Dima voyages». La Tunisie, notamment Hammamet Sousse, reste en tête de liste. Les stations balnéaires de notre voisin du nord-est continuent à attirer les estivants algériens. «Les familles demandent souvent des hôtels clubs pour en faire profiter leurs enfants», explique-t-on auprès de l'agence de voyages.

Une destination tant prisée également pour l'option de pouvoir voyager avec son propre véhicule.

Chez «Dima voyages», les réservations ont commencé depuis déjà deux mois et demi. D'ailleurs, affirme-t-on, la période entre la fin juillet et la première semaine du mois d'août affiche complet.

«Chaque année, nous enregistrons une augmentation des tarifs des hôtels en Tunisie. Une augmentation qui atteint souvent



La Tunisie est toujours prisée par les Algériens.

les 40% surtout durant le mois d'août avant de commencer à redescendre en septembre», assure-t-on.

Après la Tunisie, la ville touristique turque, Antalya, qui donne

sur la Méditerranée, vient en deuxième position. Suivie de près par la ville d'Istanbul souvent demandée, précise-t-on, «pour des voyages de noces».

Ry. N.

AMAR GHOUL À BÉJAÏA :

«Il faut faire oublier Aïn Draham aux Algériens»

C'est un ministre percutant et déterminé à l'instauration de nouvelles mentalités touristiques qui s'est rendu hier dans la capitale des Hammadites dans le cadre d'une visite d'inspection, qui l'a conduit exceptionnellement sur la côte est du chef-lieu de Béjaïa.

Amar Ghoul à la direction des responsables de son secteur et ceux de l'administration s'est montré catégorique et ferme, notamment pour la facilitation des procédures administratives pour les investisseurs. «Libérez les gens pour travailler, la société doit bouger pour le développement du tourisme, nous avons assez souffert des tracasseries de tous genres. L'investissement local doit être encouragé à souhait dans la mesure où la région de Béjaïa dispose de fabuleux sites touristiques», avait martelé le ministre du Tourisme et de l'Aménagement du territoire à Souk El Tenine, premier point de sa virée de travail.

Avant d'ajouter «tout le monde doit s'y mettre pour réussir à développer le tourisme national et personnel n'a le droit d'entraver les projets d'investissement allant dans le sens du développement de ce secteur mal

en point et délaissé par la force des événements. Nous devons booster nos valeurs et nos richesses naturelles».

Outre les lenteurs administratives qui «doivent être bannies dans les meilleurs délais», l'encouragement de l'investissement touristique, les facilitations de l'implantation de complexes de haut standing et l'amélioration de l'environnement, qui ont été abordées avec une certaine détermination par Amar Ghoul, il y avait aussi des directives qui ont été données à l'endroit des professionnels du secteur pour le développement rigoureux des infrastructures d'accueil et autres, notamment pour l'aménagement du littoral et le rattrapage des retards liés au secteur.

Le ministre du Tourisme et de l'Aménagement du territoire a prôné la construction et la réhabilitation d'infrastructures touristiques et hôte-



Béjaïa dispose de magnifiques sites touristiques.

lières qui répondent aux besoins d'une demande de plus en plus exigeante. «1 300 000 Algériens se rendent annuellement à l'étranger pour les vacances, pourquoi nous ne faisons pas en sorte de les retenir ici, chez eux ? Nous disposons de fé-

riques plages, montagnes et forêts, nous devons exploiter toutes les brèches pour la vulgarisation de notre tourisme. Aïn Draham est devenue une Mecque pour nos sportifs, qu'est-ce qu'elle a de plus, par rapport à nos sites si ce n'est son

exploitation touristique rigoureuse et améliorée. On doit faire mieux et on doit faire oublier Aïn Draham à nos concitoyens», dira le ministre lors de cette visite.

La direction du tourisme local a projeté au ministre une étude sur les dix zones d'expansion touristique ZET et de six plages à promouvoir dans la wilaya de Béjaïa, avant d'inaugurer deux hôtels privés à la station balnéaire de Tichy.

Dans l'une des deux infrastructures inaugurées par Amar Ghoul, ce dernier s'est dit «agréablement surpris» par la finesse et le décor typiquement kabyle de l'hôtel en question. «Ça, c'est de l'encouragement pour le tourisme local, nous n'avons pas besoin de Picasso ni d'autres, j'en suis vraiment reconnaissant».

A l'issue de sa visite, le ministre, en livrant ses impressions, a salué les promoteurs locaux, les autorités de la wilaya pour les grandes réalisations faites dans la région tout en souhaitant rassembler toutes les synergies pour une réelle promotion digne du tourisme mondial.

Kamel Gaci

M'SILA

Mouvement de protestation des contrôleurs des prix et de la lutte contre la fraude

La Direction du commerce de la wilaya de M'sila a connu hier matin un sit-in des dizaines de fonctionnaires pour protester contre les agissements, la hogra et l'humiliation du directeur.

Ce mouvement de protestation a été renforcé par d'autres fonctionnaires qui se sont ralliés à leurs collègues sanctionnés abusivement par une décision arbitraire paraphée le 18 juin, par le directeur contre 5 agents pour avoir refusé de travailler deux jours plus tard, à savoir le 20 juin.

A cet effet, les 5 contrôleurs à la Direction du commerce de la wilaya de M'sila font appel au ministre du Commerce pour

intervenir et arrêter les décisions fortuites prises par le directeur de wilaya contre les 5 agents signataires d'une missive, réfutant la hogra et l'humiliation de fonctionnaires d'Etat en plein exercice de leur fonction.

Selon cette lettre destinée au ministre et aux autorités de la wilaya, le directeur du commerce de M'sila a sommé les 5 contrôleurs de répondre à un question-

naire daté du 18 juin dernier pour refus de travail et assurer une permanence le 20 juin, c'est-à-dire 2 jours plus tard, chose inconcevable et illogique de la part de ces fonctionnaires qui vont être punis avant même ce jour qui est le mobile de ce problème, sachant que ces fonctionnaires ont donné leur accord à leur chef de service d'assurer la permanence le samedi, avant d'être surpris et de voir leur déclaration déformée et voir le directeur très courroucé en rentrant dans le bureau des contrôleurs les obligeant de quitter les

lieux en les humiliant en présence de quelques commerçants convoqués par le service. Le directeur a eu des propos dénigrants tels que «sortez», «ren-trez chez vous». Il a également pris des décisions qui consistent à des mutations abusives vers le bureau de commerce dans la daïra de Magra, sans chercher à comprendre qu'il a été mal informé et que les contrôleurs n'ont jamais dit non au chef de service qui a transmis le message à ce directeur.

Les 5 agents punis ont tout essayé pour rencontrer leur

directeur et lui expliquer qu'il s'agit d'un malentendu, malheureusement aucune suite ne leur a été donnée par ce directeur qui refuse de les recevoir. Malgré les tentatives de contacter ce directeur par téléphone, celui-ci a exigé notre présence dans son bureau et refusé toute déclaration par téléphone.

A signaler que les conséquences de ce mouvement, selon quelques contestataires, est un cumul de problèmes entre ce responsable et les fonctionnaires.

A. Laïdi

BLIDA

Multiplication des casses de maisons en ce début du mois de Ramadhan

Il est connu qu'au mois de carême, les vols et autres casses de maisons deviennent légion à Blida et à peine trois jours passés de ce mois sacré que trois maisons ont été cambriolées, l'une à Béni Tamou et les deux autres à El Affroun, à l'ouest du chef-lieu de wilaya. Heureusement pour les victimes, les auteurs de ces vols ont été arrêtés mais celles-ci n'ont pu

recupérer tous les objets dérobés. Pour le propriétaire de la maison de Béni Tamou, uniquement 875 sur les 3 150 euros volés ont été retrouvés chez l'un des cambrioleurs ainsi qu'une partie des bijoux. En effet, ce dernier a été arrêté au moment où il négociait la vente des devises. Interrogé, il dénonça son acolyte chez lequel il a été retrouvé un micro-ordinateur portable et une

tablette numérique enlevés de cette maison. A El Affroun, alors que les éléments de la Sûreté de daïra ont arrêté les quatre auteurs du vol des deux maisons, mais tous les objets volés, dont des appareils électroniques et autre vaisselle, ont été vendus au marché Guessab de Blida.

Les six cambrioleurs ont été placés hier sous mandat de dépôt.

M. B.

ACCIDENTS DE LA ROUTE À GUELMA

Deux morts et six blessés en 48 heures

Deux personnes ont été tuées et six autres blessées, dont certaines gravement, dans deux accidents de la route survenus ce week-end sur le territoire de la wilaya.

Le premier s'est produit au lieu-dit Kef-El-Boumba, sur le tronçon de la RN 21, traversant la commune d'Héliopolis à trois kilomètres de Guelma. Selon la cellule de communication de la Protection

civile, deux véhicules roulant en sens inverse sont entrés en collision frontale. Une personne de 23 ans est morte sur le coup, tandis que six autres, âgées de 23 à 26 ans, ont été transportées par les

secouristes dans un état plus ou moins grave à l'hôpital Okbi de Guelma.

La deuxième victime de ce triste bilan est un motard âgé de 15 ans. Il a perdu le contrôle de son engin, à la sortie du chef-lieu de la commune de Belkheir, sur le tronçon de la RN 20 reliant Guelma et Souk-Ahras. A l'arrivée des

secours, il était inconscient. Malgré les tentatives des éléments de la Protection civile, le jeune homme a succombé à ses blessures.

La dépouille mortelle a été transportée à la morgue de l'hôpital Okbi de Guelma, indique la même source.

Noureddine Guergour

AÏN-TÉMOUCHENT

Les feux ravagent 38 hectares

Selon un rapport des services de la Protection civile de la wilaya de Aïn-Témouchent, les feux ont ravagé quelque 38 hectares de superficies céréalières comprenant 11 ha de récolte et 27 autres de chaume lors des tout derniers jours au niveau du territoire de la wilaya d'Aïn-Témouchent.

Selon les mêmes services, ces incendies se sont déclarés dans la commune de Chentouf, à 12 km de Hammam Bou-Hadjar, avec une perte de 19 hectares de chaume, la région de Oued Berkèche avec une perte de 11 hectares de récolte et 2 ha de chaume, la commune d'El-Amria avec 4 ha de chaume, enfin dans les

communes de Châabet El-Leham et El-Hassasna avec 1 ha de chaume.

Il faut noter la célérité des éléments de la Protection civile qui a permis non seulement de circonscrire ces feux, mais aussi de sauver une grande partie de la superficie céréalière.

S. B.

TIPASA

Des inconnus mettent le feu à l'ancienne décharge de Khemisti

Selon des sources locales, des personnes inconnues avaient, récemment, mis le feu au sein de l'ancienne décharge sauvage de la ville de Khemisti, sise à 35 kilomètres à l'ouest du chef-lieu de la wilaya de Tipasa.

Selon ces mêmes sources, ce type d'incendie criminel fut à l'origine de manifestations de colère des riverains de cette ancienne décharge sauvage, bien qu'un arrêté de fermeture ait été décrété de même que le transfert des déchets ménagers vers le centre d'enfouissement de Sidi Rached.

Selon ces riverains, la combustion des déchets ménagers et la propagation des mauvaises odeurs arrivent jusqu'à la périphérie de la ville de Bou Ismail. «Les incendiaires, n'ont pas encore été identifiés, mais la vigilance des citoyens a dissuadé toute récidive de leur part», nous a-t-on précisé

Houari Larbi

Abrogation de l'article

L'abrogation de l'article 87 bis de la loi 90-11 relative aux relations de travail traitant du Salaire national minimum garanti (SNMG) occupe le haut de l'actualité nationale depuis un bon bout de temps. On sait que cet article, qui définissait les composantes du SNMG, intégrait dans son calcul «le salaire de base, les indemnités et primes de toute nature à l'exclusion des indemnités versées au titre de remboursement de frais engagés par le travailleur».

Une revendication, impulsée par le syndicat UGTA essentiellement, tendant à faire considérer le salaire de base comme unique composante du salaire minimum (donc excluant toutes primes et indemnités touchées par le travailleur) a trouvé satisfaction avec la décision de suppression de cet article par la loi de finances 2015, et la redéfinition du contenu du SNMG dans un

L'idée directrice sous-tendue par la redéfinition du SNMG prônée semble être une inévitable translation de tous les salaires, avec une amplitude liée au différentiel entre le SNMG de 18 000 DA et tous les salaires de base qui lui sont inférieurs.

décret exécutif daté du 8 février dernier. Dorénavant, sont exclues du calcul, outre les primes et indemnités se rapportant aux remboursements de frais engagés par le travailleur (disposition ancienne reconduite), toute une série de primes et indemnités⁽¹⁾. Le cadre explicatif de ces nouvelles dispositions n'est cependant pas précisé sur différents aspects : données de diagnostic utilisées, logique(s) des choix opérés, estimations effectuées, impacts financiers et financement, modus operandi et calendrier de mise en œuvre, impacts attendus sur le marché du travail (en termes d'emploi et d'inégalités salariales)... Le débat peut ainsi se poursuivre, et cette contribution, en partageant quelques éléments de la problématique du salaire minimum, y participe. Elle aborde plus précisément les questions relatives aux objectifs susceptibles d'être assignés au salaire minimum, à son montant et à sa revalorisation. Loin d'inventer le fil à couper le beurre, le propos s'appuiera principalement sur des recommandations en la matière de l'Organisation internationale du travail (OIT) et sur quelques pratiques internationales pouvant être utiles.

Auparavant, sans chercher à remuer le couteau dans la plaie, il n'est pas inutile de revenir sur l'argumentaire à la base de la revendication de l'abrogation de l'article 87 bis. L'hypothèse conductrice est celle d'une justification insuffisante.

Justification de l'abrogation : solide ?

Selon ce qui est rapporté par les médias (à défaut de publication d'un document officiel), un premier élément essentiel mis en avant de la revendication serait une situation d'iniquité entre salariés. Ceux qui ont les salaires les plus bas sont particulièrement visés. Considérée comme liée aux mesures préconisées dans le cadre du programme d'ajustement structurel (PAS), la prise en compte de primes et indemnités dans le calcul du SNMG dans le cadre de l'amendement de la loi 90-11 (qui a donné l'article 87 bis) a fait que, lors de son augmentation, des catégories de salariés (apparemment ceux ayant le salaire de

base inférieur au SNMG, mais dont la rémunération⁽²⁾ dépasse celui-ci) s'en étaient trouvées exclues, et cette exclusion est présentée comme une injustice. Le dossier suscite une série d'observations formulées dans les points qui suivent :

1- les importantes et généralisées augmentations de salaires octroyées avec effet rétroactif à compter de 2008, répondant à une logique de rattrapage salarial fortement réclamé et attendu, avaient globalement apaisé le front social sur le plan des revendications salariales. Mais le management singulier du dossier relatif au salaire minimum (notamment sur-médiatisation de la revendication, très longue période d'attermoiement dans son traitement, communication réduite des pouvoirs publics sur le dossier, surenchères) semble avoir suscité de nouveau une forte attente des syndicats et des travailleurs (et... aussi probablement d'autres acteurs — dont les spéculateurs ! — intéressés par une nouvelle distribution élargie de revenus salariaux). L'idée directrice sous-tendue par la redéfinition du SNMG prônée

semble être une inévitable translation de tous les salaires, avec une amplitude liée au différentiel entre le SNMG de 18 000 DA et tous les salaires de base qui lui sont inférieurs. D'une revendication orientée initialement vers une catégorie de salariés qui auraient été «lésés» par l'article 87 bis, la démarche a changé de dimension, et un glissement s'est réalisé en faveur d'un réajustement généralisé des salaires. Il se trouve que l'aboutissement de cette démarche, outre le coût probablement élevé⁽³⁾ qu'elle devrait induire, nécessite une action d'envergure. Aussi bien pour la Fonction publique que pour le secteur économique, il faudra passer par une révision des grilles indiciaires de traitement et des régimes indemnitaires, forcément déstructurés par cette redéfinition, avec ce que cela impose notamment comme négociations, coordination, harmonisation et mise en cohérence. Redéfinir le salaire minimum revient à remettre en cause les résultats des efforts faits auparavant, et qui ont eu le mérite de créer un cadre de base négocié et construit sur des écarts de salaire correspondant à des différences en termes d'expérience, de responsabilités liées à l'emploi occupé, de compétences ou de qualifications ;

2 - il est sûr que si le SNMG avait correspondu au seul salaire de base, et si l'on se place dans le cas du maintien du niveau des augmentations décidées après l'amendement en 1994 de la loi 90-11, les personnels «lésés» auraient eu des salaires autrement plus élevés. Ce cas reste cependant hypothétique, car il est fort peu probable qu'il y aurait eu autant de revalorisations, et de même ampleur, que celles opérées après 1994. On n'oublie pas en effet que le SNMG avait été revalorisé 8 fois entre 1994 et 2014⁽⁴⁾, avec une augmentation moyenne de près de 21% chaque fois. En moyenne annuelle, le taux de revalorisation a été de près de 8% (+ de 350% sur la période), contre une progression, selon des chiffres de l'UGTA, d'environ 5% des salaires de la Fonction publique et 4% dans le secteur économique⁽⁵⁾, pour un niveau d'inflation de

5,8%⁽⁶⁾, et une croissance économique de 3,3% (source : ONS). Ces données indiquent bien une amélioration du pouvoir d'achat des salariés qui sont au-dessous du minimum, et cela sans grand lien avec la performance économique, ainsi qu'au niveau d'ensemble, une réduction des inégalités salariales au bénéfice des plus bas salaires. L'injustice supposée à l'encontre des salaires les plus faibles, du moins ceux octroyés dans le secteur structuré, reste ainsi à démontrer. Il n'est pas déraisonnable de penser qu'avec l'option SNMG=salaire de base, ces niveaux de revalorisation auraient impacté plus fortement le budget de l'Etat et les finances des entreprises auraient été plus difficilement applicables, et le SNMG aurait en toute probabilité évolué plus lentement ;

3 - en raison d'un dualisme creusé (secteur structuré-secteur informel), les hausses du SNMG accordées profitent davantage aux travailleurs en poste du secteur formel, qui disposent d'un pouvoir de pression important sur le gouvernement et qui bénéficient du soutien des syndicats. Militer pour plus d'équité envers les travailleurs exerçant dans l'informel moins protégés, en introduisant plus de raison dans les revendications et en activant efficacement pour un rapprochement des deux secteurs, aurait été (et est toujours) une préoccupation tout aussi importante ;

4 - un autre élément d'analyse ayant aussi servi à la justification de l'abrogation de l'article 87 bis est relatif à la référence, par certains experts notamment, à une définition universelle qui consacrerait la non-prise en compte d'accessoires de salaire dans le calcul du SNMG.

Cet argument est non fondé au regard des principaux instruments internationaux de l'OIT traitant de la question (essentiellement la convention n°131 et la recommandation n°135 sur la fixation des salaires minima de 1970), qui ne préconisent pas de définition unique de composantes du salaire minimum applicable par tous les pays. En son article 3, la convention n°131 précise seulement les éléments à prendre en considération, «autant qu'il sera pos-

Si le but final de l'opération d'abrogation, non déclaré à son début, est devenu une augmentation généralisée des salaires, ce dont on ne peut contester là aussi dans le principe la légitimité, les justifications avancées, menant à une démarche pas trop judicieuse, mériteraient d'être sérieusement nuancées.

sible et approprié, compte tenu de la pratique et des conditions nationales», pour déterminer le niveau des salaires ;

5 - la loi 90-11 relative aux relations de travail n'avait pas défini le contenu du SNMG, et son amendement en 1994 n'avait donc pas remis en cause un acquis, mais avait introduit une précision très importante dans la législation du travail, et ce, sans transgresser les recommandations de l'OIT. Par contre, l'article 87 bis, en énumérant les composantes à prendre en considération, leur octroie la force obligatoire de la loi et, en corollaire, ne peut que renforcer les droits des travailleurs. En tout cas, l'identification précise des éléments de la rémunération pris en compte aux fins du salaire minimum est très importante pour le contrôle du respect du salaire minimum fixé ;

6 - implicitement, le SNMG équivalant au seul salaire de base est considéré comme le seuil en dessous duquel se définit un bas salaire. Outre le fait que cela n'ait pas fait l'objet de débat et d'adoption formelle, ne pas prendre en compte une

Par Bachir Boulehal

partie du revenu du salarié (parfois importante) pour évaluer son niveau de vie conduit à des analyses forcément tronquées. Il peut alors sembler logique pour l'identification des salariés (et des travailleurs en général) les plus défavorisés ou les plus pauvres de recourir plutôt à la notion de rémunération telle que définie ci-dessus ;

7- la situation économique du pays avait été jugée suffisamment favorable pour permettre une revalorisation tangible de tous les salaires. L'argument semble... fragilisé par la chute vertigineuse récente du prix des hydrocarbures qui a mis en exergue, encore une fois, la vulnérabilité de l'économie nationale de par sa forte dépendance du secteur des hydrocarbures, assombrissant quelque peu les perspectives économiques ;

8 - un dernier point est relatif à l'insuffisance criante de données statistiques fines sur les salaires, en particulier pour ce qui concerne l'application effective du salaire minimum dans le secteur privé et son incidence⁽⁷⁾ sur les basses rémunérations, ainsi que la distribution des salaires et des effectifs de salariés dans tous les secteurs. Il est dès lors bien difficile de réformer aussi profondément le SNMG, les impacts n'étant ni identifiables ni mesurables correctement. Le risque en est notamment d'augmenter encore la segmentation du marché du travail en matière de salaires (formel vs informel, salariés de la fonction publique vs salariés du secteur économique, salariés du secteur public vs salariés du secteur privé, qualifiés vs non qualifiés, occupés vs chômeurs), et de compliquer davantage la politique salariale.

Au final, l'enseignement principal qui ressort de tout ce qui précède est que, dans son principe, l'article 87 bis n'était pas aussi négatif que généralement présenté, et s'inscrivait parfaitement dans les recommandations et les pratiques internationales. Si le but final de l'opération d'abrogation, non déclaré à son début, est

devenu une augmentation généralisée des salaires, ce dont on ne peut contester là aussi dans le principe la légitimité, les justifications avancées, menant à une démarche pas trop judicieuse, mériteraient d'être sérieusement nuancées. La messe ayant cependant été dite, essayons de voir certaines considérations pouvant être utiles à prendre en compte : objectifs, niveau et revalorisation du salaire minimum.

Objectifs du SNMG

Le législateur ne les a pas stipulés explicitement dans la loi 90-11 relative aux relations de travail ; si on peut voir dans l'article 87 de cette loi et dans l'article 89 de la loi de finances 2015 un souci de sauvegarde ou d'amélioration du pouvoir d'achat des salariés (référence à l'indice des prix à la consommation), tout en tenant compte de considérations économiques (productivité et conjoncture économique générale)⁽⁸⁾, il serait de bon aloi d'explicitement les objectifs visés, et ce, en s'inspirant notamment des recommandations de l'OIT.

87 bis : suite... sans fin

Celles-ci⁽⁹⁾ assignent en priorité au salaire minimum des missions de lutte contre la pauvreté (en établissant un seuil de rémunération au-dessous duquel les salaires ne doivent pas descendre) et de protection sociale (en accordant aux salariés un droit à une protection contre le risque d'avoir à travailler avec des salaires qui pourraient baisser excessivement). Adopter formellement cet objectif enrichira certainement le projet de code du travail national en cours d'élaboration. Le phénomène de pauvreté, devenu une question centrale dans les stratégies de développement économique et social (premier des Objectifs du millénaire pour le développe-

Plus fondamentalement encore, il faudra nécessairement institutionnaliser un mécanisme d'observation et d'étude du phénomène (une structure légère d'une dizaine de cadres compétents dans le domaine (ils sont facilement trouvables), et quelques personnes de soutien serait suffisant).

ment), est globalement peu appréhendé en Algérie si l'on considère l'absence, au plan officiel, d'un seuil national de pauvreté, et le peu d'enquêtes et d'études de bonne facture qui lui sont dédiées.

Une illustration de ce constat : alors que d'autres données avaient été produites, sans cependant avoir été officiellement endossées par les pouvoirs publics⁽¹⁰⁾, la base de données de la Banque mondiale⁽¹¹⁾ (BM), qui compile des données sur la pauvreté de tous les pays, en contient une seule pour l'Algérie : le taux de pauvreté extrême mesuré par rapport au seuil de 1,25 \$ PPA (dollar en parité de pouvoir d'achat) datant de... 1995 !!! Cette donnée provient d'ailleurs d'une étude faite en 1999 par... la même banque sur la base d'une enquête LSMS⁽¹²⁾ réalisée par l'ONS.

Souvent, la BM étant la référence au plan international, ce sont ses données qui sont reprises quand on s'intéresse à la pauvreté en Algérie, et l'on devine le risque d'erreur encouru à cause de la non-mise à jour de la base de données. Deux exemples édifiants dans ce cadre (il y en a d'autres) : i) le Rapport mondial sur le développement humain (RMDH), élaboré annuellement par le Pnud, reprend systématiquement le taux de pauvreté de 22,6% (appelé taux de pauvreté supérieur⁽¹³⁾ dans l'étude de la banque). Un changement du concept de pauvreté opéré dans le RMDH à partir de 2010 (pauvreté multidimensionnelle plutôt que pauvreté monétaire) place dorénavant l'Algérie dans le groupe des pays ne disposant pas des données nécessaires⁽¹⁴⁾. Les comparaisons internationales nous sont ainsi fermées ; ii) la Ligue algérienne pour la défense des droits de l'Homme (LADDH) avance une proportion de 24% de personnes («10 millions») qui vivraient avec moins d'un dollar par jour⁽¹⁵⁾, sans que soit précisée la source. En 1995, avec une situation économique et sociale des plus catastrophiques de la décennie 90 (retombées sociales du PAS et terrorisme à son paroxysme), cette proportion était estimée par la BM à «seulement» 6,4% (2,6% au Maroc en 2007⁽¹⁶⁾) : le caractère, disons... excessif de l'information ainsi portée par la LADDH est patent ; iii) Les pouvoirs publics, dans les rapports nationaux, considèrent pour leur part que la pauvreté extrême, définie à travers le seuil d'un \$PPA par jour, est quasi éradiquée⁽¹⁷⁾ (moins de 1% de personnes concerné) ! Le gap entre ces différentes mesures de la pauvreté est trop important pour ne pas

dérouter et inquiéter. D'où la pertinence d'inscrire dans les objectifs du SNMG la lutte contre la pauvreté qui constitue un élément majeur de l'évaluation des politiques publiques. Cela pourrait inciter à faire des efforts supplémentaires pour la connaissance du phénomène et l'amélioration des programmes de sa prise en charge. Un seuil de pauvreté national officiel est aussi essentiel pour toute la politique sociale de l'Etat.

Besoins de base et montant du SNMG

Les recommandations de l'OIT ne précisent pas la nature des besoins à prendre en compte et le montant du salaire mini-

mum, laissant les Etats décider selon leur contexte national. Deux considérations en découlent : i) les besoins à satisfaire devraient être appréciés par rapport au niveau de développement économique et social du pays et non dans l'absolu, et ii) le niveau du salaire minimum adéquat devrait autant que possible assurer un équilibre entre l'objectif de protection sociale (en n'étant pas trop bas afin d'éviter un «salaire de misère») et les exigences économiques (en n'étant pas trop élevé sous peine d'inciter les employeurs au recours à l'informel et/ou à contraindre l'emploi par la réduction des recrutements de demandeurs d'emploi les moins qualifiés et donc les plus vulnérables.

La cohérence du propos voudrait que le montant du salaire minimum soit lié à l'objectif de lutte contre la pauvreté ci-dessus proposé. Ce qui nécessite, de manière consensuelle, de définir le concept de pauvreté ainsi que les indicateurs de mesure à considérer. L'approche des besoins énergétiques (nombre de calories/personne/jour), souvent adoptée par les pays en développement (avec 2 100 calories pour les besoins nutritionnels, couplés avec une composante non alimentaire), et qui a déjà été usitée en Algérie dans les études sur la pauvreté de 1999 (Banque mondiale) et de 2004 (CGPP18), appliquée aux données de l'enquête sur la consommation des ménages de 2011 de l'ONS, peut encore être privilégiée⁽¹⁸⁾. Concrètement, les étapes à parcourir pour la définition et l'adoption d'un seuil national de pauvreté pourraient être les suivantes :

- 1 - adopter officiellement l'approche ;
- 2 - charger l'ONS de calculer le seuil de pauvreté selon le protocole mis au point pour cette méthode⁽²⁰⁾ et d'établir le profil de pauvreté qui en découle (en particulier, il faudra faire ressortir les principaux déterminants de la pauvreté des salariés et autres travailleurs pauvres) ;
- 3 - organiser la restitution des calculs avec une participation avertie et élargie ;
- 4 - valider et officialiser les résultats. Les étapes 1 et 2 peuvent durer deux à trois semaines (données et ressources techniques disponibles à l'ONS). Quatre autres semaines pourraient être requises pour les deux autres étapes. Plus fondamentalement encore, il faudra nécessairement institutionnaliser un mécanisme d'observation et d'étude du phénomène (une structure légère d'une dizaine de cadres compétents dans le domaine (ils sont facilement trouvables), et quelques personnes

de soutien serait suffisant). Dans l'attente d'une estimation précise, et pour se faire une idée, un ordre de grandeur du seuil de pauvreté pour 2014 pourrait être obtenu par actualisation au coût de la vie⁽²¹⁾ du seuil de 2000 de l'étude du CGPP. En 2000, le seuil de pauvreté générale était estimé à 19751 DA/personne/an ; avec une variation d'inflation de 72% entre 2000 et 2014, il s'élèverait à près de 34 000 DA/an/personne ou à 2 837 par mois/par individu. Ce montant, multiplié par la taille des ménages de salariés (moyenne ou maximale) donnera le seuil au-dessous duquel les salaires ne devraient pas descendre. Dans ces conditions, le montant actuel du SNMG (18 000 DA en brut ou environ 16 000 DA en net⁽²²⁾ si l'on inclut les prestations familiales) permettrait à un ménage composé au plus de 5 personnes d'être au-dessus du seuil de pauvreté.

Compte tenu de la redéfinition du SNMG, dans le cas de l'effectivité de son application, la majorité des salaires devrait être supérieure à ce minimum (les primes et indemnités s'ajoutant), et tous les salariés appartenant à des ménages d'une taille inférieure à 6 personnes, disposant d'un revenu au moins égal au salaire minimum, seraient non pauvres, relativement au seuil de pauvreté ainsi grossièrement évalué.

Cet ordre de grandeur est aux antipodes des estimations du salaire minimum avancées, par exemple, par l'UGTA (36 000 DA/mois), le PT (50 000 DA), et le Snapap (55 000 DA). C'est dire tout l'intérêt de l'objectif d'associer formellement les concepts de salaire minimum et de seuil de pauvreté. Par ailleurs, le SNMG actuel pourrait aussi s'apprécier par rapport à la pratique internationale.

Le Rapport mondial sur les salaires 2008-2009 de l'OIT indiquait que, le plus souvent, les salaires minima étaient fixés entre 35 et 45% des salaires moyens. En 2013, selon Eurostat, pour l'UE, le niveau du salaire minimum se situait entre 30 et 50% des salaires bruts moyens dans l'in-

De même, outre la complexité naturelle attachée à une réforme de cette nature, les incertitudes pesant sur l'évolution de la situation économique et financière du pays ont introduit une nouvelle (prévisible ?) contrainte de taille.

dustrie, la construction et les services.

Dans le cas national, le SNMG actuel équivalait, en 2013, à 44% du salaire moyen dans le secteur économique, avec cependant 31,4% pour le secteur public et près de 55% pour le privé⁽²³⁾, laissant supposer un niveau du salaire minimum élevé, relativement aux autres salaires, notamment ceux servis dans le privé

On aurait là une des possibles explications de l'extension de l'informel. En effet, la grande majorité des entreprises privées est de très petite taille (selon le recensement économique de 2011, près de 98% d'entre elles ont moins de 9 salariés), donc disposant de faibles capacités d'absorption de chocs externes importants ; on peut normalement s'attendre à ce que les augmentations du salaire minimum décrites plus haut, décidées sans assurance de contrepartie productive pour ces entreprises, les mettent en difficulté. On peut également soupçonner que les résolutions de la tripartite sur ces augmentations n'engagent pas une majorité d'entre elles, n'étant pas affiliées aux organisations patronales qui y participent.

Cet ensemble d'indications rend néces-

saire d'interroger avec plus de profondeur la relation SNMG-performances de l'entreprise privée, et ce, d'autant que l'on prête au secteur privé, sur la base des données de l'ONS, plus de 80% de la valeur ajoutée (hors hydrocarbures) créée et 60% de l'emploi global.

Revalorisation du SNMG

La démarche utilisée pour la revalorisation du SNMG telle qu'esquissée plus haut présente une triple limitation. D'abord, elle ne fait pas l'objet de réglementation. Ensuite, le niveau des ajustements est, jusqu'à présent, largement supérieur à l'inflation. Ces deux premiers éléments traduisent en fait l'idée d'une instrumentation du salaire minimum lors des rapports de force qui s'exercent sur le marché du travail. La troisième limitation concerne la fréquence de l'ajustement (2 à 3 ans) qui fait que, dans l'intervalle des augmentations, l'absence des nouveaux ajustements peut être à l'origine d'un sentiment de perte de pouvoir d'achat (surtout lors de la survenance de poussées inflationnistes, certaines récurrentes).

A titre d'illustration, la dernière augmentation du salaire minimum (de 15 000 à 18 000 DA, soit une hausse de 20%) date de janvier 2012. Sur la période 2011-2014, la variation de l'indice des prix à la consommation se situait à 15,8%, ce qui donne un gain moyen de pouvoir d'achat de 3,6%. En 2012, le gain était de 10,2%. Par contre, sur les deux années 2013 et 2014, n'ayant pas varié, le SNMG a été érodé de 06%, taux correspondant à l'inflation moyenne sur cette période. Souvent, c'est cette dernière situation d'érosion conjoncturelle qui est à la base de revendications salariales. A l'instar de beaucoup de pays, et ainsi que cela se pratique pour la revalorisation des pensions de retraite, il pourrait être donc judicieux d'opter, à travers une procédure formelle arrêtée en accord avec les partenaires sociaux, pour des ajustements annuels proches de l'inflation (tout en évitant une indexation systéma-

tique potentiellement inopérante dans les situations économiques très difficiles). Le niveau de ces ajustements devrait garantir le maintien ou l'amélioration maîtrisée du pouvoir d'achat des travailleurs au salaire minimum, sans faire subir de chocs difficilement supportables aux entreprises (et même au budget de l'Etat).

Une revalorisation raisonnable et bien anticipée peut donner de la visibilité aux entreprises et leur offrir la possibilité d'organiser les réactions les plus adaptées à leurs caractéristiques et à leur contexte (formation, amélioration de la productivité, partage du temps de travail, plus grande rationalisation des dépenses, diminution des marges,...).

Éléments de conclusion

Globalement, cette contribution tend à montrer que, malgré un long délai de maturation, la réforme du SNMG décidée semble avoir manqué de profondeur d'analyse dans sa préparation, en raison d'un contexte caractérisé par : i) une politique salariale peu cohérente et marquée par une segmentation assez poussée des salaires, ii) un système d'information

Suite de la page 9

statistique largement perfectible, iii) une conduite de l'opération pas toujours judicieuse (pertinence de l'opération insuffisante, notamment dans sa portée et dans son timing, faible communication sur les travaux menés), iv) la composante conventionnelle du droit du travail peu étendue et un encadrement syndical cristallisé autour de la fonction publique et des grandes entreprises du secteur économique public, v) un secteur privé excessivement morcelé et en proie à une large informalisation structurelle et impactée en toute probabilité par le niveau du salaire minimum.

De même, outre la complexité naturelle attachée à une réforme de cette nature, les incertitudes pesant sur l'évolution de la situation économique et financière du pays ont introduit une nouvelle (prévisible

?) contrainte de taille. La mise en œuvre de la nouvelle définition du SNMG s'est alors trouvée bien contrainte, car c'est ainsi qu'il faut peut-être interpréter l'absence de calendrier précis d'entrée en vigueur effective des nouvelles dispositions (leur contenu opérationnel reste aussi inconnu).

L'impasse se dessine donc. Quoi faire alors ? Au risque de soulever l'ire et/ou l'incompréhension de beaucoup, rapporter l'application du décret exécutif définissant le contenu du SNMG pourrait être une (relative) bonne solution.

L'alternative serait, dans un cadre concerté, de décider une augmentation, raisonnable et généralisée mais modulée, des salaires de la fonction publique, tout en maintenant le SNMG initial (aussi bien dans sa définition que dans son niveau).

Vraisemblablement, si l'on croit une fuite dans la presse⁽²⁴⁾, cette solution, a priori surréaliste au regard des engagements pris par les plus hautes autorités et qui ont suscité une forte attente, et du succès apparent tiré de l'abrogation de l'article 87 bis par les partenaires sociaux, serait en partie dans les tablettes du gouvernement.

Elle consisterait à recourir, à travers une modification du décret 08-70 du 26 février 2008, à l'attribution d'une indemnité forfaitaire pour lisser l'iniquité induite par la réforme du SNMG. C'est une réflexion qui mériterait d'être creusée.

Pour le secteur économique, il faudrait appuyer et laisser les mécanismes du droit conventionnel fonctionner, et rien n'interdit dans ce cadre des hausses de salaires négociées à chaque fois que le

contexte le permet. Des seuils minimaux spécifiques (aux entreprises, aux branches ou aux secteurs), évidemment nécessairement supérieurs au SNMG, pourraient aussi se mettre en place ; ils présenteraient l'avantage de découpler quelque peu les salaires du salaire minimum et redonneraient à l'entreprise la faculté de maîtrise des variables stratégiques que sont le niveau des salaires et la politique de rémunération.

De même, une action vigoureuse et soutenue visant une plus grande intégration du secteur informel au secteur structuré est un des défis majeurs pour les partenaires sociaux dans leur quête vers plus d'équité entre salariés.

B. B.

Boulahbel.bachir@gmail.com

1) Elles sont relatives à l'expérience professionnelle ou toute indemnité rémunérant l'ancienneté, à l'organisation du travail (travail posté), au service permanent et aux heures supplémentaires, aux conditions d'isolement, au rendement, à l'intéressement ou à la participation aux résultats ayant un caractère individuel ou collectif. In article 2 du décret exécutif 15-59. Cette liste apparemment fermée est suffisamment étendue pour qu'on considère que nous sommes dans l'hypothèse SNMG= salaire de base, mais elle reste non exhaustive (à titre d'exemples, les primes de nuisance, de responsabilité et de scolarité, le salaire unique et les allocations familiales n'ont pas été considérées : oubli ou choix ? La clarification peut être utile).

2) La rémunération comprend le traitement (défini comme le salaire de base), les primes et indemnités. In article 4 du décret présidentiel n°07-304 29 septembre 2007 fixant la grille indiciaire des traitements et le régime de rémunération des fonctionnaires.

3) L'impact financier proviendrait du glissement des salaires de base et aussi de l'effet de l'indexation de primes et indemnités sur ce dernier. Différentes estimations avancées font état d'un impact financier élevé aussi bien dans l'administration que dans le secteur économique. A titre illustratif, le gouvernement, déjà en 2005, avec le SNMG se situant à 10 000 DA, évaluait la facture de la redéfinition du salaire minimum à 500 milliards DA (correspondant à un doublement de la masse salariale de l'administration). Des simulations auprès de Cosider et de Sonelgaz (cf <http://www.pressealgerienne.org/larticle-87-bis-en-10-points/>) donneraient des accroissements de la masse salariale de 38 et 23% respectivement. Excessifs et non justifiés économiquement. Il reste qu'en l'absence de données sur les salaires effectivement servis et les effectifs concernés, en particulier dans le secteur économique (public et privé), une grande incertitude entoure toute estimation faite. Il est bon de noter cependant que le gain escompté pour les catégories de travailleurs visées initialement par l'abrogation (ceux ayant un salaire de base inférieur au SNMG) sera d'autant moins important que leur salaire de base se rapprochera de 18 000 DA. Deux conséquences : nivellement par le bas entre les catégories visées (tout le monde à 18 000 DA, alors que tâches différenciées) et iniquité dans le gain (au détriment des plus qualifiés).

4) Cf site ONS.

5) Bilan UGTA 2000-2012. Opus cité. Le calcul de ces taux n'est pas explicite. Un doute subsiste cependant sur leur pertinence si on les compare à l'évolution de la masse salariale donnée par l'ONS sur la même période : près de 16% par an d'accroissement pour l'Administration, dont

environ 4 points de pourcentage pourraient provenir de l'effet emploi, et 10% pour le secteur économique, dont 5 points de pourcentage de volume (source : Rétrospectives 1962-2011, ONS). Il reste que la couverture statistique des revenus salariaux est suffisamment approximative pour que cela incite à la prudence dans l'utilisation de tous ces chiffres.

6) Ce taux moyen est fortement influencé par l'inflation du début de période (1994-1995-1996) qui se situait à près de 30%, contre moins de 4% de moyenne annuelle pour les années suivantes. L'amélioration du pouvoir d'achat est nettement plus consistante au cours de cette deuxième période.

7) L'incidence est la mesure qui permet de savoir si le respect du SNMG a fait baisser ou non le nombre et la proportion de travailleurs faiblement rémunérés.

8) Le SNMG sert aussi à la détermination d'un certain nombre de prestations et de cotisations sociales (accès à l'aide au logement, minimum de pensions de retraite et de pensions de moujahidine, maximum cotisation des non salariés, cotisations de catégories particulières...), de primes et indemnités (indemnité de l'assurance chômage,...). Cela lui confère un rôle de premier plan dans les politiques publiques.

9) Article 1 de la recommandation n°135.

10) On peut citer l'étude du Commissariat général à la planification et à la prospective «La pauvreté en 2000 en Algérie. Mesures et caractéristiques selon les données de l'enquête consommation des ménages de 2000». Septembre 2004. Elle a servi d'assise pour toutes les estimations officielles ultérieures faites sur le phénomène, mais n'a pas fait l'objet de validation par le gouvernement. Il semblerait que ce soit cette raison qui ait fait que la BM, bien qu'elle ait apporté son soutien technique à son élaboration, n'ait pas tenu compte des résultats obtenus. Le paradoxe est immense quand on sait l'observance totale des exigences méthodologiques et les résultats favorables obtenus en termes d'évolution de la pauvreté.

11) <http://povertydata.worldbank.org/poverty/country/DZA>

12) LSMS (Living Standards Measurement Study) : Enquête de mesure de niveau de vie

13) Voir une analyse critique de ce ratio par l'auteur : «Développement humain, pauvreté, chômage et croissance : un autre regard». In La tribune. Octobre 2002.

14) L'enquête consommation des ménages de 2011 réalisée par l'ONS a pourtant collecté ces données, mais elles n'ont pas été exploitées sur ces aspects jusqu'à présent.

15) Cette information a été relayée par plusieurs organes de presse qui ont cité un communiqué de la LADDH à l'occasion de la journée internationale de l'élimination de la pauvreté d'octobre 2014.

16) <http://povertydata.worldbank.org/poverty/country/MAR>

17) Deuxième Rapport national sur les OMD. Gouvernement algérien. Septembre 2010.

18) Opus cité.

19) L'obsolescence des données de cette enquête est déjà sérieusement entamée (4 années se sont déjà écoulées depuis sa réalisation). Ce qui semble paradoxal, c'est la non-réaction des pouvoirs publics qui auraient pu commander une étude sur la pauvreté à l'ONS, ou la confier à d'autres structures d'études et de recherche (l'exploitation de la base de données serait sans nul doute optimisée). Surtout que des résultats de l'enquête déjà publiés montrent, entre 2000 et 2011, un relèvement du niveau de vie général (justification : baisse de la part des dépenses alimentaires dans les dépenses totales) et une diminution certaine, au plan global du moins, de la pauvreté monétaire (justification : augmentation en volume de la consommation/tête (d'environ 3% par an) et baisse des inégalités mesurées par l'indice de Gini (il est passé de 32 à 31,5% (calcul de l'auteur) entre les deux dates)). Pendant que des données relatives au phénomène dorment, outre le grand besoin de meilleure connaissance de la situation économique et sociale de la population, l'image de l'Algérie en matière de pauvreté continue d'être bien malmenée avec l'effet récurrent du slogan «Pays riche, population pauvre», et dont on peut facilement démontrer l'inexactitude des arguments utilisés (le lecteur intéressé peut recevoir gratuitement un projet d'article élaboré par l'auteur traitant de cet aspect, mais qui n'a pu être publié car, paraît-il, «favorable au pouvoir». L'Algérie ne compte pas !!!). Alors, pauvreté : sujet tabou ou...?

20) Cf Annexe 1. Etude CGPP sur la pauvreté. Opus cité.

21) Mesuré ici par la variation de l'IPC entre les deux dates.

22) Le salaire net assure la cohérence avec la définition du seuil de pauvreté qui fait référence aux dépenses des ménages.

23) Selon l'ONS, le salaire mensuel moyen net dans le secteur économique s'établissait en 2013 à 36 104 DA, avec 50 954 DA pour le public et 29 240 DA pour le privé. La couverture des enquêtes sur les salaires de l'ONS n'est toutefois pas totale. En particulier, tous les salaires octroyés dans l'informel, dont la plupart pourrait se situer à l'extrémité inférieure de leur distribution, ne sont pas pris en compte, et le salaire moyen se trouve ainsi surestimé. Le ratio SNMG/salaire moyen serait de ce fait sous-estimé.

24) Déclarations de représentants du Snapap rapportées par le journal Liberté. Edition du 23 avril 2015.

Publicité

FÉLICITATIONS



**Kebci
Imène
d'Amecheras (Tizi-Ouzou)**

vient de réussir brillamment son examen de cinquième avec l'honorable moyenne de 9,5 sur 10.

Ses parents, son frère, sa sœur, ses grands-parents d'Amecheras et des Ouacifs, ses tantes et ses oncles la félicitent pour cette prouesse lui donnant rendez-vous à d'autres succès.

FÉLICITATIONS

La famille Mahnane félicite leur fille

**MAHNANE
WASSILA**

qui a réussi avec succès sa thèse sur le thème «la problématique de l'écrit» avec mention excellent.

Nous sommes fiers de toi et te souhaitons un avenir radieux.

**Ta maman
et ton papa.**

FOOTBALL

LE POINT SUR LES TRANSFERTS

Le marché s'emballe

● **Trois semaines après l'ouverture de la période des transferts estivale, le marché s'emballe après un début timide. Les 16 clubs de la Ligue 1 professionnelle s'activent pour boucler leurs recrutements avant l'entame de la préparation de l'intersaison.**

Contrairement aux saisons précédentes, cette édition semble calme en termes «d'enchères» hormis le cas de l'ex-défenseur de l'ASM Oran Benayada qui a fait monter sa cote en l'espace de 24 heures. En effet, le néo-international, attendu au MC Alger, opte pour l'USM Alger, le plus offrant !

USMA : en attendant un entraîneur

L'USM Alger, engagée en Ligue des champions d'Afrique, n'a pas négligé le volet recrutement avec un renfort plus ou moins timide. Contrairement à ses habitudes, l'USMA n'a pas fait de folies, hormis Benayada (ASMO), à moins qu'elle nous réserve des surprises ! Toutefois, les Haddad concentrent leur énergie pour dénicher un entraîneur étranger digne de ce nom pour prendre en main l'équipe. L'USMA a ainsi enregistré l'arrivée de Benayada (ASMO), Mazari (USMH), Mansouri (retour de prêt) et Derfellou (retour de prêt).

JSK, un recrutement quantitatif

La JS Kabylie, habituée aux gros noms, a changé de stratégie

cette saison en ciblant des joueurs moins connus sur le marché. Et alors que les rues de Tizi-Ouzou réclament la tête de Hannachi, celui-ci préfère se concentrer sur le renfort de son équipe, plutôt que de répondre à ses détracteurs. Le boss du club kabyle a, jusqu'à aujourd'hui, fait signer pas moins de sept nouveaux éléments en attendant d'autres nouvelles têtes. Ont déjà rejoint les Canaris : Ahmed Gagaâ (Paradou AC), Mohamed El-Hadi Boulaouidet (O Médéa), Amar Benmelouka (France), Illyès Seddiki (RC Arbaâ), Salim Boumechra (USMH), Koceïla Berchiche (MCA), Fawzi Rahal (MOB).

MCA, éviter les erreurs du passé

Après avoir recruté cinq nouveaux joueurs lors de la première semaine de l'ouverture du mercato estival, le Mouloudia d'Alger peine à enchaîner sur le même rythme. Et pour cause, le président Raïssi n'arrive plus à conclure avec les joueurs contactés depuis une semaine. La preuve, Benayada contacté par le MCA file à l'USMA alors que Meghni et Aoudia s'éloignent également du Doyen en plus du cas du Brésilien Roberson qui n'est pas encore clair.

Toutefois, au MCA, on préfère éviter les erreurs du passé et ne pas se précipiter. Demou (ES Sétif), Malek Mokdad (RC Arbaâ), Kheiredine Merzougui (RC Relizane), Jonathan Matijas



Photos : DR

(USMBA), Rachid Bouhenna (CSC) sont les nouvelles recrues du Mouloudia.

L'USMH pioche en bas

L'USM El-Harrach, auteur d'une saison 2014/2015 mi-figue mi-raisin, ne veut pas rater son recrutement, en ciblant des joueurs des divisions inférieures. Pratiquement toutes les nouvelles recrues du club banlieusard viennent des équipes de Ligue 2 et de la DNA dont Mustapha Zeghba (AB Merouana), Brahim Boushaba (WAT), Lardja, Meziani, Si Mohamed Louh (AS Maghnia).

CRB : doucement, mais sûrement

Après avoir réussi à convaincre l'entraîneur Alain Michel de prolonger, le président du Chabab tente tant bien que mal de faire signer les éléments ciblés. Et Reda Malek, le

boss des Rouge et Blanc, a réussi à convaincre plusieurs nouveaux éléments dont Amir Belaïli (CRB Aïn Fekroun), Feham Bouazz (JSMB), Sid-Ali Yahia Cherif (JSMB), Bilal Ouali (France), Nekkache (MCO). A Belouizdad, on attend encore la confirmation de Nessakh, Ahmed Gasmî et Amiri (MCA) Sayoud.

ESS : priorité à la stabilité

L'Entente de Sétif, champion d'Algérie et double champion d'Afrique, prône la stabilité en décidant de maintenir l'ossature de la saison écoulée, avec un renfort ciblé, selon les besoins, avec l'arrivée de trois Franco-algériens. Ainsi, l'ESS a enregistré déjà l'arrivée de Miloud Rebaï (WAT), Walid Chenine (France), Ibrahim Chenihi (MCEE), Tobbal (Fulham), Hachi (Grenoble).

Le MCO passe à la vitesse supérieure

Après avoir entamé le recrutement au ralenti, le président du MC Oran est passé à la vitesse supérieure en engageant six nouveaux joueurs en moins d'une semaine. De nouvelles recrues recommandées pour la plupart par Jean-Michel Cavalli. Il s'agit de Moussi (USC), Ziad (CRBAF), Benyahia (France), Illyès Bouhenniche (Espagne), El-Ogbi (USMBA) et Aïch (AS Khroub).

Bezzaz et Mekkaoui, la surprise de Bentobal

A peine installé dans son poste, le nouveau président du CSC a pris le taureau par les cornes en décidant de casser la tirelire. Les derniers à avoir opté pour les Sanafir sont Zinedine Mekkaoui et Yacine Bezzaz. Si le désormais ancien défenseur de la JSK s'est engagé avec le CS Constantine dimanche soir, Yacine Bezzaz devrait officialiser son come-back incessamment. L'ancien international a réclamé ses papiers du MC Oran dimanche dans l'après-midi pour un retour très attendu au CSC. Auparavant, le CSC avait fait signer trois joueurs notamment Amine Aksas, Sabri Gharbi (MC Alger) et Farid Cheklam (Arabie Saoudite). Par ailleurs, le président Haddad ne perd pas espoir de faire venir Mourad Meghni.

Ahmed Ammour

CS CONSTANTINEMekkaoui, 4^e recrue en 24 heures

● **Le défenseur Zinedine Mekkaoui s'est engagé avec le CS Constantine dimanche soir devenant la quatrième recrue du club en 24 heures, a appris l'APS auprès de la formation de Ligue 1 algérienne de football.**

Trois autres joueurs avaient paraphé leurs contrats respectifs avec le CSC dans la même journée : Amine Aksas et Sabri Gharbi (MC Alger) et Farid Cheklam (Nejrane/Arabie Saoudite). Si ces trois joueurs sont libres de tout engagement vis-à-vis de leurs clubs, Mekkaoui, lui, est toujours sous contrat avec la JS Kabylie qu'il a quittée quelques journées avant la fin de l'exercice dernier. Le CSC a pris du temps pour démarrer son recrutement en prévision de la saison prochaine, en raison de la démission de son directeur général Omar Bentobal. Le président du club, Mohamed Haddad, a désigné l'ancien attaquant des «Sanafir», Samir Benkenida, au poste de directeur sportif. Le départ de Bentobal a obligé aussi l'entraîneur français du CSC, François Bracci, à



renégocier son contrat avec Haddad. Il a consenti à réduire la durée de son bail de deux à une année.

Bezzaz, le retour

Le capitaine d'équipe du MC Oran, Yacine Bezzaz, a indiqué qu'il était sur le point de retrouver son ex-club le CS Constantine pour lequel il devrait signer un nouveau contrat. «J'ai eu l'accord du président du MCO (Ahmed Belhadj, ndlr) de me libérer au profit du CSC. J'ai discuté avec lui dimanche et il s'est montré compréhensif», a déclaré Bezzaz à l'APS. Le joueur de 33 ans s'était engagé avec le club oranais l'été dernier après l'expiration de son contrat au CSC. Il a réalisé une bonne saison sous les couleurs de la formation phare de la capitale de l'Ouest en contri-

buant grandement à la troisième place acquise par le club en championnat de Ligue 1 algérienne, synonyme d'une qualification à la Coupe de la Confédération africaine de football la saison prochaine. «C'est avec un pincement au cœur que je vais quitter le MCO avec lequel j'ai passé une agréable saison. Mais je ne pouvais pas rester insensible à l'appel du président du CSC, Mohamed Haddad, d'autant qu'il s'agit de mon club d'enfance», a encore expliqué l'ancien international algérien.

Il a en outre justifié son désir de porter de nouveau les couleurs des «Sanafir» par «des raisons familiales», précisant qu'il souhaitait se rapprocher de sa famille installée dans les alentours de Constantine.

FOOTBALL

FARÈS BENABDERRAHMANE (DÉFENSEUR CENTRAL DU CABBA) :**«On doit viser l'accession»**

● Après le NA Hussein-Dey, l'USM Harrach, le CR Belouizdad et l'ES Sétif, Farès Benabderrahmane continue de promener son abattage (et sa calvitie précoce) sur les terrains, mais cette fois-ci avec un ancien pensionnaire de l'élite, le CA Bordj-Bou-Arréridj qui aura bien besoin de son expérience pour tenter l'accession au cours de la nouvelle saison.

Le Soir d'Algérie : Quelle est votre situation avec le CABBA ?

Farès Benabderrahmane : Il me reste encore une année de contrat.

Le CABBA a raté encore l'accession cette saison.

On a raté l'accession parce qu'on a eu un mauvais début de championnat. On a perdu beaucoup de points que ce soit à domicile ou à l'extérieur et ensuite, malgré une très bonne phase retour, il était trop tard pour accrocher le wagon de l'accession.

Les bons résultats ont-ils coïncidé avec l'arrivée de Bira à la barre technique ?

Oui, Bira a ramené ce déclic et ce plus nécessaires aux bons résultats. Il a su former un groupe solidaire et assez compétitif.



Photos : DR

Justement, Bira a quitté le club pour signer au NAHD. Est-ce une perte ?

C'est une grosse perte. D'ailleurs, les dirigeants et les supporters bordjiens n'ont pas apprécié du tout ce départ inattendu.

Certains Bordjiens ont même parlé de trahison.

C'est normal, avec autant de pression, il y a certains qui versent dans l'excès. Mais, c'est un entraîneur et il a fait un choix familial. Il voulait se rapprocher de ses enfants. Moi je ne lui en veux pas. Personnellement, j'aurai voulu qu'il continue avec nous parce qu'il a effectué un excellent travail

mais après tout, il faut respecter sa décision.

Blida, Tadjenanet et Relizane sont des équipes que vous avez affrontées et qui ont accédé. Elles le méritent ?

Elles ont fait un bon parcours surtout durant la phase aller. C'est mérité et on leur souhaite bonne chance parmi l'élite.

Vous avez longtemps évolué en Ligue 1. Y a-t-il une grande différence entre la Ligue 1 et la Ligue 2 ?

Oui, il y a une différence de niveau, c'est certain. Le placement des joueurs est moins rigoureux en Ligue 2 et il y a plus de métier

et de technique en Ligue 1.

Quel est votre objectif pour la nouvelle saison ?

On devrait viser l'accession surtout après le bon parcours en cours de la phase retour.

Même si cela va être très difficile avec les nouveaux relégués comme le MC El Eulma, l'ASO Chlef et l'USM Bel-Abbès ?

Ce sera très difficile et je pense que ce sera l'un des championnats les plus disputés de ces dernières saisons.

Vous avez évolué dans les grands clubs comme l'ESS, l'USMH et le CRB. Pourquoi avez-vous opté pour un club de Ligue 2 finalement ?

C'est le «mektoub». J'avais décidé de quitter le NAHD à cause d'un différend financier et comme je suis encore lié au CABBA et que je n'ai que 28 ans, on verra bien à l'avenir. J'estime que j'ai le niveau de Ligue 1 et je tiens à préciser que lorsque je suis parti du NAHD, pratiquement tous les clubs de l'élite avaient déjà recruté au niveau de la défense centrale et il était normal que j'accepte la proposition du CABBA qui a longtemps évolué en Ligue 1.

Propos recueillis par Hassan Boukacem

SUSPENSION DE NEYMAR**Le Brésil renonce à faire appel**

La Fédération brésilienne de football (CBF) ne fera pas appel de la suspension de quatre matchs ferme contre son meilleur joueur Neymar en pleine Copa America, qui a quitté l'équipe hier, a-t-elle annoncé dans la nuit. «Lors d'une réunion dans la nuit de ce dimanche entre Neymar et l'encadrement technique, il a été décidé que la CBF respecterait la décision de la Conmebol (Confédération sud-américaine de foot, NDLR), qui a suspendu le joueur pour quatre matchs, ce qui le sort de la Copa America», annonce la Fédération brésilienne sur son site. «Le staff technique et le joueur espèrent que la même rigueur avec laquelle la Conmebol a puni Neymar sera appliquée dans toutes les compétitions organisées par l'entité», poursuit-elle. «Enfin, le staff technique de la sélection brésilienne regrette la perte d'un joueur important de plus pour disputer ce tournoi». «Neymar quitte la délégation qui est logée à l'hôtel Sheraton, à Santiago, ce lundi», conclut la CBF dans son communiqué. Exclu après la fin du match perdu face à la Colombie lors du premier tour de la Copa (1-0), le capitaine et buteur du Brésil a été sanctionné de quatre matchs de suspension ferme, incluant un match de suspension automatique après deux cartons jaunes.

RC RELIZANE**Belatoui tient à son engagement malgré les «turbulences»**

● Omar Belatoui, fraîchement désigné à la tête de la barre technique du RC Relizane, a indiqué qu'il tenait toujours à honorer son engagement avec ce club en dépit des turbulences que connaît la Direction du nouveau promu en Ligue 1 algérienne. Le président de la nouvelle société sportive par actions (SSPA) du RCR, Ghoulamallah Boukhatem, a démissionné de son poste la semaine dernière après quelques jours seulement de sa nomination. «Je me suis engagé avec tout le Conseil d'administration et pas seulement avec Boukhatem. A priori, un nouveau prési-

dent sera désigné dans les prochaines heures ce qui va permettre de débloquer la situation», a déclaré Belatoui à l'APS.

«J'espère que les dirigeants du RCR parviendront à rétablir l'ordre dans la maison de leur club pour me permettre d'entamer mon travail», a-t-il souhaité. Le même technicien a poursuivi qu'il croyait savoir que l'ex-président du club, Azzi Djilali, était bien parti pour reprendre les commandes du «Rapid». Belatoui a reconnu en outre que ces «turbulences» que traverse le RCR ne sont pas faites pour «préparer dans la sérénité» le

retour du club parmi l'élite. Il a enchaîné avoir recommandé aux responsables de «garder l'ossature» de l'équipe qui avait réussi l'accession en Ligue 1 après 25 ans d'absence de la cour des grands. «La priorité devra être donnée au maintien des cadres de l'effectif de la saison dernière et l'engagement, par la suite, de nouvelles recrues capables de donner un plus à l'équipe la saison prochaine», a expliqué Belatoui qui n'a toujours pas signé son contrat avec le RCR. Les Relizanais étaient entraînés la saison dernière par Abdelkrim Benyellès.

COPA AMERICA 2015**Baromètre des quarts de finalistes : attention au Chili !**

● Devant son public et emmené par le duo Arturo Vidal/Alexis Sanchez, le Chili est l'équipe qui a produit la plus forte impression avant les quarts de finale de la Copa America 2015 qui débutent mercredi.

L'Argentine, avec un Lionel Messi relativement discret, et le Brésil, sans Neymar suspendu sauf coup de théâtre jusqu'à la fin du tournoi, sont toujours en course et pourraient se retrouver lors d'une demi-finale alléchante et explosive.

En forme

CHILI : 1^{er} du groupe A avec sept points, opposé à l'Uruguay en quarts de finale mercredi

A la grande joie des 45 000 spectateurs de l'Estadio Nacional de Santiago et de tout un pays, la «Roja» en a fait voir de toutes les couleurs à ses adversaires d'un groupe A il est vrai relativement faible. Elle a débuté son tournoi par un succès sérieux devant l'Équateur (2-0), avant de se faire surprendre par le Mexique (3-3), puis de corriger la Bolivie (5-0). Le Chili a de loin la meilleure attaque du tournoi, avec dix buts, dont trois pour le seul Vidal, dont la virée nocturne et l'accident de voiture n'ont pas perturbé outre mesure son équipe. Avec Sanchez et

Eduardo Vargas en grande forme, le Chili peut viser haut.

BOLIVIE : 2^e du groupe A avec quatre points, opposée au Pérou jeudi

Invitée-surprise des quarts de finale, la «Verde», dont le seul succès en Copa America a été acquis à domicile en 1963, n'a plus besoin d'évoluer en altitude pour asphyxier ses adversaires. La Bolivie a signé face à l'Équateur sa première victoire (3-2) en Copa America depuis 18 ans, mais elle devrait avoir du mal à aller plus haut.

Encore en rodage

ARGENTINE : 1^{er} du groupe B avec sept points, opposée à la Colombie vendredi

Gerardo Martino ne manque pas d'options offensives, mais le sélectionneur de l'Albiceleste ne semble pas encore avoir trouvé la bonne combinaison. Sa tâche est compliquée par l'état de fatigue de Lionel Messi dont la contribution se limite pour l'instant à quelques éclairs en première période de chacun des trois matches de poule. Mais Angel Di Maria et Sergio Agüero sont eux en forme et pourraient mettre fin à une disette de titre de 22 ans.

BRESIL : 1^{er} du groupe C avec six points, opposé au Paraguay samedi

Il se passe toujours quelque chose avec la «Seleção» : un an après son désastreux Mondial-2014, elle a frôlé l'élimination et a perdu son capitaine Neymar, incapable de se contrôler après la défaite contre la Colombie (1-0) et qui a renoncé à faire appel de ses quatre matchs de suspension. Dos au mur face au Venezuela pour un match qu'elle devait absolument gagner, elle a montré son meilleur visage grâce au revenant Robinho et l'infatigable Dani Alves (2-1). Mais sans l'étincelle Neymar et avec une défense parfois fébrile, le titre pourrait être difficile à décrocher.

Imprévisibles

PARAGUAY : 2^e du groupe B avec cinq points, opposé au Brésil samedi

Lucas Barrios a déjà marqué deux fois et Nelson Valdez semble avoir trouvé une seconde jeunesse, mais la défense des «Guaranis» est facilement prise de vitesse. Mais attention, il y a quatre ans, le Paraguay avait atteint la finale sans gagner le moindre match (qualifications aux tirs au but en quarts et demi).

PEROU : 2^e du groupe C avec quatre points, opposé à la Bolivie jeudi

Avec des joueurs d'expérience comme Paolo

Guerrero, Jefferson Farfan et Claudio Pizarro, le Pérou peut surprendre, surtout qu'il affronte la Bolivie, l'adversaire a priori le plus faible des huit équipes encore en lice.

Décevants

COLOMBIE : 3^e du groupe C avec quatre points, opposée à l'Argentine vendredi

Mais où sont passés James Rodriguez et Radamel Falcao ? Le premier n'est que l'ombre du joueur qui a marqué 19 buts en championnat d'Espagne sous le maillot du Real Madrid, le second poursuit sur la lancée de sa saison ratée à Manchester United. Les «Cafeteros» ont sur le papier un effectif qui peut viser le titre, mais leur parcours est semé d'embûches avec l'Argentine d'abord, éventuellement le Brésil ensuite.

URUGUAY : 3^e du groupe B avec quatre points, opposé au Chili mercredi

Difficile de remplacer Luis Suarez et Diego Forlan, deux des meilleurs buteurs de l'histoire du football «charrua» : le premier finit de purger sa suspension pour avoir mordu Giorgio Chiellini lors du Mondial-2014, le second a pris sa retraite internationale. Le tenant du titre espérait beaucoup d'Edinson Cavani mais le «Matador» est pour l'instant resté muet.

lesoirculture@lesoirdalgerie.com

SOIRÉES RAMADANESQUES 2015

Cinéma, musique, humour et spiritualité



Photo : DR

Le concept traditionnel des khaimate qui a connu un franc succès au milieu des années 2000 est visiblement en train de décliner au profit d'une diversification de styles et de propositions rivalisant d'originalité.

Opérateurs de téléphonie mobile, salles étatiques, restaurants et hôtels, ont élaboré pour ce Ramadhan 2015 des programmes différents, mais dont le dénominateur commun est la volonté d'impressionner et d'attirer le public. Chacun aura sans doute le sien, mais force est de constater qu'au moment où les établissements culturels de l'Etat gardent la même recette, les prestataires privés redoublent d'ingéniosité, mais semblent toujours s'adresser à une catégorie bien précise de la société, et ce, en raison des prix.

L'Agence algérienne pour le rayonnement culturel organise cette année «Layali Ramadhan» qui se tiendront à partir du 25 juin à Dar Abdeltif. Essentiellement centré sur le cinéma, ce programme prévoit également des soirées musicales après chaque projection. L'événement s'ouvrira ce jeudi à 22h

avec le documentaire *L'Algérie vue du ciel* de Yann-Arthus Bertrand. Diffusé récemment sur une chaîne française, ce film a déjà totalisé des millions de vues sur internet et séduit par la beauté féérique de ses images aériennes prise des différentes régions d'Algérie. La projection sera suivie par un concert de musique andalouse de l'artiste Nacer El Ghafor. Le samedi 27 juin, le documentaire est toujours à l'affiche avec *Origines contrôlées* de Samia Chala qui relate l'aventure du groupe éponyme, issu de la formation toulousaine mythique, Zebda.

La soirée du 2 juillet sera, quant à elle, consacrée au court-métrage avec le come-back de Farouk Belloufa (réalisateur de *Nahla*) Le

silence du sphinx, *Papillon* de Kamel laïche, *El Mektoub* de Lamia Brahim Belhadj et *Point de fuite* de Mehdi Labidi ; lesquels seront suivis par un récital de chaâbi de Salim Fergani. Certains anciens films algériens seront également revisités, à l'instar de *Le pain nu* de Rachid Benhadj. L'AARC prévoit, en outre, des rencontres avec des réalisateurs et scénaristes algériens ainsi qu'un concert de musique instrumentale en clôture avec Mohammed Rouane.

Du côté des musées, *Les nuits du Bardo*, qui ont enregistré un énorme succès public l'an dernier, reviennent pour une deuxième édition du 21 juin au 17 juillet. Quatre volets constituent ce programme : les one-man-shows avec Mohammed

Khassani et Nassim, stars du Jomane El Gosto (26 juin), Kamel Abdat, également révélé par l'émission (3 juillet), Amine Boumediene (12 juillet) et Wahid Bouzidi du Djamel Comedy Club (17 juillet). La rubrique «Bardo Nomad» consacrée aux musiques sahariennes aura pour têtes d'affiche le groupe Imzad (23 juin), Joe Batoury (30 juin), Afous d'Afous (7 juillet), Djamil Djmawi (9 juillet) et Ifrikya Spirit (14 juillet). Un autre volet musical baptisé «Les escalas du Bardo» s'intéressera aux registres traditionnels algériens avec Lila Borsali pour le hawzi (28 juin), Samir Toumi pour l'andalou (2 juillet), Adlen Fergani pour le malouf (5 juillet) et Samir El Assimi pour l'algérois (10 juillet). Enfin, deux conférences sur le thème de la spiritualité auront également lieu le 27^e jour du Ramadhan avec Cheikh Khaled Bentounès, chef de la tariqa Alawiya et le 27 juin, 4 et 7 juillet avec Kamel Chekkat, vedette de l'émission radiophonique «Comprendre l'islam».

Par ailleurs, les organisateurs offriront des visites guidées gratuites pour les trois expositions du musée «Les palais d'Algérie», «Le pouvoir des perles d'Afrique» et «Tissages d'Algérie».

Sarah H.

LE COUP DE BILL'ART DU SOIR

Alger, place Nelson-Mandela

Par Kader Bakou

Sur l'enseigne du café El-Kamal, à Bab-El-Oued est écrit : «Un café... Une histoire». Selon le journaliste et écrivain Ala Eddine Mekki Reguieg, c'est parce que ce café algérois avait accueilli, au début du siècle dernier, une réunion de militants nationalistes, rencontre qui a un lien avec la création, plus tard, de l'Étoile nord-africaine (ENA) en France en 1926.

Le café El-Kamal est situé au quartier dit «Nelson», près de la place et du marché appelés «Nelson» eux aussi, par les habitants de Bab-El-Oued. Personne, apparemment, ne connaît leurs éventuels nouveaux noms. Les gens ignorent, en outre, de quel «Nelson» il s'agit (le nom date de la colonisation). Il serait judicieux de baptiser les lieux du nom du grand Nelson Mandela, un grand ami de l'Algérie. Y a-t-il une place, une rue, un boulevard Nelson-Mandela à Alger et dans d'autres villes d'Algérie ?

K. B.
bakoukader@yahoo.fr

SÉTIF

Un programme culturel pour tous les goûts

Un riche programme culturel, marqué par plusieurs soirées dédiées à la musique andalouse, a été mis au point par la Maison de la culture de Sétif pour égayer les veillées du mois de Ramadhan, selon les informations recueillies dimanche par l'APS auprès des responsables de cette structure. Les expositions, les conférences religieuses, les pièces de théâtre et les soirées artistiques prévues chaque soir après la prière des tarawih devraient cependant «répondre à tous les goûts», a estimé le directeur de la Maison de la culture, Zine El-Abidine Guembour.

S'agissant des soirées artistiques prévues à partir de 22h30 dans la grande salle de spectacles de la Maison de la culture, les férus de musique andalouse ont rendez-vous avec des concerts de malouf animés jusqu'à lundi par les ensembles Layali el Andalou de Sétif, le groupe constantinois pour le patrimoine musical et Bala-bel el Andalou de Rachid Boutas (Constantine).

Toujours en matière de musique savante, les amateurs de ce genre, de plus en plus nombreux à Sétif, auront également l'occasion d'apprécier les sonorités «sanaâ» avec les associations Kortoba de Blida et Mezghenna d'Alger.

La scène de la Maison de la culture sera également «confiée» durant plusieurs soirées, aux troupes de chant mystique Aïssaoua avec les associations El Hadhra et Aïssaouia de Guelma et Er Rachidia de Constantine, auxquels succéderont des mounchidine attendus de plusieurs régions du pays. Les passionnés de chaâbi auront également leurs «soirées spéciales», de même que les férus du gnawi, a affirmé M. Guembour, soulignant que les mordus du 4^e art ne seront pas en reste avec la présentation de pièces montées par des troupes de Sétif, Chlef, Khenchela, Mascara et Skikda.

Les «veilleurs» sétifiens auront également droit, chaque vendredi, à une «gaâda» animée par une figure intellectuelle locale autour de différents thèmes à caractère culturel.

FESTIVAL NATIONAL DE LA MUSIQUE HAWZI DE TLEMCCEN

Participation d'une quinzaine d'associations

Quinze associations musicales nationales prendront part à la neuvième édition du Festival national de la musique hawzi de Tlemccen, prévu du 4 au 10 juillet à la maison de la culture Abdelkader-Alloula, a-t-on appris auprès d'un responsable du commissariat du festival. Ces associations qui vont concourir pour les trois premières places du festival représenteront les wilayas d'Oran, Sidi Bel-Abbes, Blida, Alger, Constantine, Khenchela, Mascara, Tlemccen et Tiaret. Outre les associations musicales participant à cette nouvelle édition du festival, une vingtaine d'artistes chanteurs algériens animeront également des soirées au théâtre de verdure de la maison de la Culture qui vient de faire peau neuve pour abriter ce grand événement musical national, ainsi que dans les villes de Nedroma et Marsa

Ben Mhidi. Un jury composé de trois artistes confirmés dans ce genre musical va départager l'ensemble des associations participantes.

L'association «Nedjm Kortoba» de Constantine avait décroché le premier prix de la précédente édition. D'autre part, le public tlemccénien aura droit à un programme d'animation culturelle et artistique varié devant égayer les soirées ramadhanesques, a-t-on appris auprès de la direction de la maison de la culture Abdelkader-Alloula.

Dans ce cadre, une quinzaine de soirées musicales dans les genres andalou, inchad et gnaoui sont prévues au grand bonheur du public qui aura l'opportunité de voir se produire, au niveau de la salle de spectacles de la maison de la culture et du théâtre de plein air de Koudia des chanteurs et chanteuses de

renom. Parmi ces vedettes figurent Karim Boughazi, Leila Borsali, Hamid Taleb Bendiab et d'autres troupes, à l'instar de Foursane lalla Maghnia, Zedma de Bouira en plus de la troupe des Aïssaoua de Tlemccen et autres. Elles contribueront à conférer à ces soirées du mois sacré une ambiance conviviale exceptionnelle.

Par ailleurs, le public aura l'embarras du choix puisque le palais de la culture Abdelkrim-Dali propose également des soirées variées de musique et de théâtre, avec la participation d'artistes connus à l'instar de Nouredine Dziri, Toufik Nedromi, Nawel Skander et autres troupes théâtrales d'Oran et de Sidi Bel-Abbes, a-t-on encore appris du directeur du Palais de la culture qui souligne que le programme élaboré à cette occasion répond à tous les goûts.

Actucult

PALAIS DE LA CULTURE MOUFDI-ZAKARIA (KOUBA, ALGER)
Jusqu'au 15 juillet : Exposition d'artisanat d'art et d'objets de décoration.
Mardi 23 juin : Soirée artistique variée avec Salim Chaoui, Nawel Skander et Chaou Abdelkader.
ESPACE AGORA DE RIADH EL-FETH (EL-MADANIA, ALGER)
Mercredi 1^{er} juillet : Soirée chaâbi avec Mohamed Raoui et Kamel Boufroum. Animation : Hamid Achouri.
THÉÂTRE NATIONAL ALGÉRIEN MAHIEDDINE-BACHTARZI (ALGER)
Mardi 23 et mercredi 24 juin à 22h30 : Pièce *El Haycha*, mise en scène de Mohamed Cherchel, d'après Eugène Ionesco, une production du Théâtre national algérien.

SALLE ATLAS (BAB EL-OUED, ALGER)
Mercredi 24 juin : Concerts d'El monchid Fares Soltani (Blida) et de la troupe d'El Monchid Abderrahmane Ben Hamama (Alger).
COMPLEXE CULTUREL ABDELWAHAB-SALIM AU THÉÂTRE DE PLEIN AIR (CHENOUA, TIPASA)
Vendredi 26 juin à 22h30 : Concerts de la Troupe El Raya (Boudouaou), la Troupe El Wisal (Boumerdès) et de la Troupe Adel Haned (Alger).
MUSEUM BARDO LOUNGE (ALGER)
Dimanche 28 juin : Concert de Lila Borsali.
CHAPITEAU DE L'HÔTEL HILTON (PINS-MARITIMES, ALGER)
Mardi 23 juin : Concert de Dalia Chih.

Mercredi 24 juin : Concert de Freeklane.
Jeudi 25 juin : Concert de Djmawi Africa.
SALLE IBN-KHALDOUN (ALGER-CENTRE)
Mardi 23 juin à 22h30 : Concert de Sid Ali Driss.
Mercredi 24 juin à 22h30 : Concert de l'association Mezghenna.
Jeudi 25 juin à 22h 30 : Concert de Samir Lassimi.
Vendredi 26 juin à 22h 30 : Concert de Kamel Aziz.
MAISON DE LA CULTURE AHMED-AROUA (KOLÉA, TIPASA)
Jusqu'au 1^{er} juillet : Salon du livre. Spectacles pour enfants.
Mardi 23 juin à 23h : Soirée chaâbi avec Nasser Mokdad et Benyoucef Kouhil.
Mercredi 24 juin à 23h : Soirée

andalouse avec l'association Nassim Essabah de Cherchell.
Jeudi 25 juin à 23h : Soirée musicale variée avec l'association artistique Essahilia de Fouka et avec le groupe Ichenwiyen.
INSTITUT FRANÇAIS D'ALGER (ALGER-CENTRE)
Jusqu'au 4 juillet : Exposition «Eaux de là» d'Anne Saffore (sur les façades de l'Institut).
GALERIE D'ARTS AÏCHA-HADDAD (84, RUE DIDOUCHE-MOURAD, ALGER)
Jusqu'au 25 juin : Exposition de peinture par l'artiste Réda Djeflal.
GALERIE D'ART SIRIUS (139, BD KRIM-BELKACEM, TÉLEMLY, ALGER)
Jusqu'au 30 juin : Exposition de peinture «Symphonie du désert» de l'artiste

Valentina Ghanem Pavlovskaya.
GALERIE BAYA DU PALAIS DE LA CULTURE MOUFDI-ZAKARIA (KOUBA, ALGER)
Jusqu'au 27 juin : 5^e Salon national de la photographie insolite.
PARKING D'ARDIS (PINS-MARITIMES, ALGER)
Jusqu'à la fin du mois de Ramadhan : Cirque Amar, tous les jours à 22h et à 0h10. Spectacle spécial dimanche et lundi à 0h10 (prix : 500 DA).
MUSÉE NATIONAL D'ART MODERNE ET CONTEMPORAIN D'ALGER (RUE LARBI-BEN-M'HIDI)
Jusqu'au 9 juillet : Exposition «La saga de la création de la Cinémathèque algérienne» à l'occasion du cinquantenaire de sa création.

Soupe aux fruits de mer



Photos : DR

250 g de filets de poisson, 200 g de crevettes décortiquées et nettoyées, 200 g de petits pois, 200 g de carottes, deux branches de céleri, 1 c. à s. d'ail haché, 1 oignon, persil, 4 c. à s. d'huile, 2 c. à s. de concentré de tomates, 1 c. à c. de sel, 1/2 c. à c. de poivre, cumin, 100 g de pâtes au choix

Préparer le poisson et les crevettes, les mettre dans un récipient et les mariner avec du sel, poivre, ail et cumin. Dans une marmite, ajouter l'oignon haché, l'huile. Faire revenir durant 5 à 10 minutes à feu moyen. Éplucher et couper en petits dés les carottes et le céleri. Dès que l'oignon est plus tendre, ajouter deux litres d'eau et les légumes coupés en petits dés. Porter à

ébullition durant 45 min ou jusqu'à ce que les légumes soient cuits. Ajouter le concentré de tomates et les petits pois. Laisser 10 min, ensuite introduire le poisson et les crevettes. Rectifier l'assaisonnement si nécessaire. Dix minutes avant de servir, ajouter les pâtes (vermicelles ou autre). Servir avec du jus de citron.

Tajine au fromage

500 g de viande de mouton désossée, 8 œufs, 4 c. à s. de fromage râpé, 2 oignons, 2 c. à s. purée de tomates, 2 poignées de haricots blancs secs, 2 tranches de pain de mie (rassis), 1 verre d'huile d'olive, 2 noix de beurre, poudre de piment rouge, sel fin, poivre noir du moulin

La veille, faites tremper toute la nuit les haricots blancs secs dans de l'eau froide. Coupez la viande de mouton en dés de 4 cm et frottez-les de poivre et de sel. Faites dorer les dés de viande avec de l'huile dans une casserole sur feu vif. Ajoutez-y 2 gros oignons finement émincés puis la purée de tomates, le piment rouge et les haricots blancs.



Recouvrez d'eau l'ensemble des ingrédients. Augmentez le feu jusqu'à ébullition, puis laissez mijoter pendant encore 1 h 15 min à feu couvert. Prélevez l'équivalent d'un grand bol de jus et mettez-le de côté. Râpez ensuite la mie de pain rassis ; elle doit être très fine. Ajoutez-la dans la casserole avec le fromage et une noix de beurre. Rectifiez l'assaisonnement selon votre goût. Battez les œufs et mélangez-les au reste de la préparation. Versez le mélange obtenu dans un tajine huilé. Egalisez bien et placez à feu doux pendant 25 min. Surveillez la cuisson ; dès que le tajine est cuit, la lame d'un couteau que vous enfoncez dedans doit ressortir sèche. Faites fondre le reste de beurre. Enlevez ensuite le plat du four. Coupez le tajine en tranches et arrosez celles-ci avec le beurre fondu. Réchauffez rapidement le jus réservé et présentez-le dans une saucière. Servez chaud.

Fougasse aux olives

15 g de levure de boulanger, 750 de farine, 2,5 c. à café de sel fin, 9 c. à soupe d'huile d'olive, 250 g d'olives noires et vertes dénoyautées



Dans un saladier, mélangez la levure dans quelques cuillères à soupe d'eau chaude puis versez-y la farine et le sel. Ajoutez 6 c. à soupe d'huile d'olive et commencez à pétrir en

ajoutant de l'eau progressivement jusqu'à obtention d'une belle pâte homogène et qui ne colle pas. Incorporez alors les olives grossièrement hachées, pétrissez encore un peu, formez la pâte en boule, couvrez-la d'un linge et laissez-la gonfler 1 heure dans une pièce chaude. Au bout de ce temps, divisez la pâte en 6 pâtons et écrasez-les un peu en épaisse galettes ovales sur le plan de travail fariné. Entaillez les galettes de 4 grosses boutonnières et tirez un peu sur les bords pour qu'elles restent bien béantes. Posez les fougasses sur la plaque du four huilée, couvrez d'un linge et réservez 1 heure encore dans la même pièce chaude. Versez de l'eau bouillante dans un plat à four et posez-le sur la sole du four, préchauffé à 200°C (th6/7). Badigeonnez les fougasses d'huile d'olive au pinceau et glissez-les au milieu du four bien chaud. Faites cuire 15 min environ. Servez avec une salade.

L'mhamer

Des morceaux de viande d'agneau, 1 oignon émincé, 2 gousses d'ail, 1 boîte de champignons entiers, 1 c. à c. de poivre, 1 bâton de cannelle, 1/4 c. à c. de cannelle, 1 c. à s. de smen ou beurre, 1/2 verre à thé d'huile, sel



Mélanger toutes les épices avec un peu d'eau et en enduire les morceaux de viande. Faire revenir la viande dans l'huile sur feu doux, bien la retourner jusqu'à l'obtention d'une belle couleur dorée. Ajouter l'oignon émincé et l'ail pilé, le bâton de cannelle et faire revenir avec la viande. Couvrir avec un peu d'eau et laisser cuire, le temps dépend de votre moyen de cuisson, la viande doit devenir fondante et la sauce réduite. Faire revenir les champignons dans un peu de smen ou de beurre. Servir la viande avec les champignons et la sauce.

Roulés de poivron rouge au thon et au fromage



4 poivrons rouges, 200 g de fromage à l'ail, 150 g de thon nature, 1 petit oignon, 1/2 bouquet de persil plat, poivre du moulin

Préchauffez le four à 180°C (th. 6). Enfermez chaque poivron dans une feuille de papier d'aluminium, puis déposez-les sur une plaque et enfournez pour 20 min. Pendant ce temps, égouttez le thon sans l'émietter. Pelez l'oignon rouge et coupez-le en fines lamelles. Séparez les anneaux avec les doigts. Ciselez grossièrement le persil plat. Sortez les poivrons du four, puis mettez-les dans un sac de type congélation. Laissez refroidir 15 min. Sortez les poivrons rouges du sac plastique, puis de leur feuille d'aluminium. Pelez-les, puis supprimez le pédoncule, les graines et l'eau de végétation. Coupez la chair de chaque poivron en deux. Tartinez chaque portion de poivron de fromage puis garnissez de thon et de rondelles d'oignon. Parsemez de persil. Refermez la languette de préparation sur les autres ingrédients, maintenez en place avec une pique en bois. Réservez au frais jusqu'au moment de servir.

Boules noix de coco

500 g de noix de coco, 1/2 verre de sucre, 1/2 litre de lait, jus et zeste de 2 citrons, 3 c. à soupe de maïzena, 100 g d'amandes entières mondées et grillées, 200 g de noix de coco

Mélanger la noix de coco et le sucre et les hacher finement. Ajouter le citron, la maïzena et le lait jusqu'à obtention d'une pâte molle et malléable. Faire des boules de la grosseur d'une noix et mettre une amande à l'intérieur de la boule. Rouler dans la noix de coco et déposer sur un plat allant au four beurré et fariné. Faire cuire au four, les gâteaux doivent rester blancs.



SOIR DE LA FORMATION

IMA forme en prise de vue, montage, site web, infographie, Java, C#, Delphi, Internet, bureautique, vidéosurveillance, électricité bâtiment, maintenance (photocopieurs, micros, smartphones, tablettes), électronique, installation des réseaux, routeurs, switch, Autocad, 3DSMax. - 0551 95 90 00 F363/B1

L'ÉCOLE PRIVÉE MODERNE AGRÉÉE PAR L'ÉTAT «DJENAT EL OUNS) vous informe de l'ouverture des inscriptions, sise au lotissement El Amara, section 04, lot 119, Chéraga, du 1^{er} juin au 31 juillet 2015. - Mob.: 0773 577 476 - 0560 09 22 22 F457

FORMATION MÉDICALE ECG, ÉCHOCARDIOGRAPHIE. - Pour plus d'information, veuillez nous contacter sur notre site web : contact@imfsalgerie.com - Mob.: 0774 22 17 75 - Fax : 021 30 05 32 F140310

DEMANDES D'EMPLOI

Chauffeur professionnel, léger, lourd et engins, possédant expérience, cherche emploi. Tél.: 0542 72 62 77 NS

Homme, 47 ans, cherche emploi comme gardien de nuit. Tél.: 0554 57 15 26 NS

Père de famille, 28 ans d'expérience, cherche emploi comme chauffeur toutes catégories. Tél.: 0558 70 48 37 NS

JH, 28 ans, TS en commerce international, maîtrise informatique (Illustrator et Photoshop), possède permis de conduire, un an d'exp. comme représentant commercial, cherche emploi, Alger. Tél.: 0555 93 48 80 NS

Jeune homme cherche emploi comme chauffeur ou agent de sécurité. Tél.: 0554 76 11 81 - 0772 66 76 19 NS

Père de famille cherche emploi comme chef de parc, mécanicien, permis de conduire toutes catégories, expérience de 30 ans. Tél.: 0555 38 62 44 NS

F. sérieuse cherche travail comme femme de ménage dans société ou hôtel ou autre - Non sérieux s'abstenir. Tél.: 0561 59 03 37 NS

J. marié cherche emploi comme agent de sécurité ou autre. Tél.: 0555 90 95 52

A mon inoubliable frère
M'hand Boukhobza

Déjà 22 ans depuis ton horrible assassinat, moi, je ne t'oublie pas, cher frère, tu es toujours vivant dans mon cœur !

Quand vient ce 22 juin, le couteau se retourne dans la plaie, la douleur s'intensifie, car je revis l'atrocité avec laquelle ces barbares, ces ogres ont mis fin à ta vie, à l'espoir de ce pays !

Chaque été ravive les merveilleux souvenirs de tes visites, tu venais réunir la famille, réconciliant les uns, conseillant les autres, embaumant de ton sourire chaleureux des cœurs désespérés ! Rien qu'à te voir, nous sentions la joie de vivre, rien qu'à t'écouter, tous les horizons s'ouvraient larges devant nous !

Cher frère, rien n'est plus comme de ton vivant, les temps et les personnes ont changé, et le vide que tu as laissé, nul n'a pu le combler ! Car tu étais et tu resteras IRREMPLAÇABLE...» Allah yarhamak.

Ta sœur Mbarka - El Amina -
W. Aïn-Témouchant



PENSÉE

Le 22 juin 1995 nous quittait à jamais notre chère et regrettée sœur

M^{me} BEDIDI

née BOUDEKANA Lila

Son frère de Béjaïa et ses sœurs d'Alger demandent à tous ceux qui l'ont connue d'avoir une pieuse pensée en sa mémoire et de prier pour le repos de son âme.

20 ans sont passés et le souvenir est immuable.

«A Dieu nous appartenons, à Lui nous retournons.»

F140312

ETUDE NOTARIALE MR MOHAMMEDI NOUR EDDINE 16,RUE DE LA PAIX TLEMCCEN - TEL :043.26.18.54

VENTE D'UN FONDS DE COMMERCE

En vertu d'un acte reçu par Maître Mohammadi Nour Eddine, notaire à Tlemcen, 16 rue de la paix en date du 09/06/2015 enregistré au bureau d'enregistrement de Tlemcen dans les délais requis, monsieur Mansouri Djawad fils de Nourredine né à Tlemcen le 23/03/1970 a vendu à monsieur Boukli Hacem Abdelmadjid, fils de Abdelhamid, né à Tlemcen le 01/06/1947 un fonds de commerce exploité dans un magasin d'une superficie de(12m2) sise à Tlemcen ex rue des forgerons et actuellement angle rue Benachenhou Mourad et rue Aissat idir N°17 exploité dans le commerce au détail de tissu destiné à l'équipement et l'ameublement avec tous les éléments incorporels y attachés moyennant un prix principal de 5.000.000.00 da pour information.

Le Notaire

F/0118/015/B14

PENSÉE - REMERCIEMENTS

Un criminel à bord d'un tracteur a brisé mon cœur en mille, ce fou a arraché mon bébé d'amour
MASTEN SAMY BELKAID

Le jour de son anniversaire le 15/06/2015

Wekalgha k Rabbi
Wakalgha k Rabbi
Wakalgha k Rabbi

Sache mon ange que tu resteras à jamais dans mon cœur, je te promets que je travaillerai à ce que ta mémoire soit toujours vivante.

Tu es mon héros, tu es ma vie, mon bonheur et comme je te le disais toujours, tu es mon bonheur qui n'a pas d'égal.

Repose en paix mon bébé, et maman fera tout pour que tout le monde se souvienne de toi à vie.

MASTEN SAMY a laâmar

maman, papa, ton frère Syllas, aji qui souffre le martyr, tes oncles, khali Amo, khali Amar a laâmar, khali Menad, tata Lynda, tata Angélique ne t'oublieront jamais, sans oublier tes deux tatas qui t'aiment très fort, tata Radjef et Djessas.

«A Dieu nous appartenons et à Lui nous retournons.»

Repose en paix, mon bébé. Je t'aimerai pour toujours Masten Samy

MAMAN

Un grand merci aux jeunes de Makouda pour le dépôt d'une gerbe de fleurs le 15/06/2015 à la mémoire de mon bébé d'amour.

Merci d'avoir pensé à lui et de partager notre douleur sur les réseaux sociaux.

Mille mercis les jeunes.

LE PAPA ET LA MAMAN

R119979 B/13



الشركة الجزائرية لتسيير شبكة نقل الكهرباء
Société Algérienne de Gestion de Transport de l'Électricité

Direction Région de Transport de l'Électricité d'Alger
Adresse : 7, Chemin Fernane Hanafi -Hamma- Alger Tél. : 021-67-63-20 Fax : 021.67.49.36

AVIS DE MISE SOUS TENSION

GRTE Société Algérienne de Gestion de Transport de l'Électricité, Direction Région du Transport de l'électricité d'Alger (DTE/AL) informe le public de la mise sous tension de la liaison sous terraine 60kv EL HARRACH POSTE-SIDIRZIN, et ce à partir du 27/06/2015.

A compter de la publication du présent avis, la Direction Région du Transport de l'Électricité d'Alger (DTE/AL) décline toute responsabilité en cas d'accident.

Anep n° 332 191 - Le Soir d'Algérie du 23/06/2015

RECRUTE

Lycée privé recrute pour la rentrée 2015-2016 une surveillante générale.

Le profil : surveillante générale à la retraite ou professeur à la retraite.

Envoyer CV au
021.31.10.80

N.S.

Les saveurs les plus délicates du Ramadhan sont à

Melia Alhambra

- Gâteaux

(orientaux - occidentaux).

- Pains et galettes.

- Commandes spécifiques

Cité du 11-Décembre-1960
n°54, Dély-Ibrahim, Alger
0555 85 63 20

Email : meliaalhambra@yahoo.fr

LE SOIR DE L'IMMOBILIER

APPARTEMENTS

Vends appartement F3 de 62 m2 au RDC en plein centre d'Alger, au 03, rue Lemerrier, Alger, avec accessibilité à tous les services, stationnement, garantie, conviendrait parfaitement pour une activité professionnelle ou habitation, voisinage tranquille.
Prix : 11 000 000,00 DA négociable. -
Contactez : 0674 74 88 29

Ag. - Tél.: 0556 90 20 13 -
026 19 05 71 - Vend F3, 4^e étage, rue
Smaïl-Yefsah, Alger, acté.. F119980/B13

Ag. - Tél.: 0556 90 20 13 -
026 19 05 71 - Vend F4, sup. 115 m2,
1^{er} étage, acté, résidence Comira,
lotissement Hasnaoua, Tizi-Ouzou, plus
F4, 1^{er} étage, 115 m2, acté, cité Bekkar,
Tizi-Ouzou. F119980/B13

Prom. immo. vend F2 promotionnels à
Tizi-Ouzou-Centre, travaux en cours.
Tél.: 026 20 28 68 - 0560 33 00 41 F119954

Aïn-Benian v. service 1^{er}, 94 m2,
parking, Px 1 420 u. - 0550 57 50 23
F140308

Saïd-Hamdine vd F3, 1^{er}, 81 m2,
2 façades, parking, Px 2 300 u. -
0550 57 50 23 F140308

Dély-Ibrahim v. bel F3, 1^{er}, 85 m2,
2 façades, Px 1 700 u. - 0550 57 50 23
F140308

Vds F4 Aïn-Naâdja. - 0552 34 46 16
F140304

Eurl promotion immobilière vend
appartements F2, F3, F4, F5 à Tizi-
Ouzou et Tigzirt-sur-Mer, avec crédit
bancaire au taux bonifié 1 % d'intérêts.
Tél.: 0552 28 22 13 - 0550 97 85 25
F119960/B13

LOCATIONS

Annaba - A louer immeuble récent de
4 étages, actuellement occupé par
l'INSIM, situé sur le boulevard du 1^{er}-
Novembre ou sont situés banques
nationales et étrangères, assurances
et palais des finances. Libre à partir du
1^{er} juillet. Tél.: 0771 57 83 24 NS

A louer 2 100 m2 en open space, Sidi-
Abdellah, Mahelma, Zéralda, Alger.
Tél.: 0552 49 77 25 F140317

Loue villa lotissement El-Bordj (face
CEM Sud), Nouvelle-Ville, Tizi-Ouzou.
Tél.: 0542 84 00 80 F119957/B13

VILLAS

Vends carcasse à Bouzaréah,
à proximité du lycée Petit-Bois,
surface 590 m2, 7 niveaux.
Tél.: 0771 65 27 20 NS

Ag. - Tél.: 0556 90 20 13 -
026 19 05 71 - Loue villa, lotissement
Tala, Tizi-Ouzou, R+3, 9 chambres, ,
pour une crèche ou entreprise.
F119980/B13

Vds b. villa R+1, Bou-Ismaïl + piscine,
980 m2. Tél.: 0541 99 37 80 F140301

Vends carcasse 120 m2, R+3, coop.
immo. Bouzaréah. - 0541 86 21 31
F140296

TERRAINS

Ag. - Tél.: 0556 90 20 13 -
026 19 05 71 - Vend terrain sup.
400 m2, à DBK, Touarès 2, 2 façades,
acté. F119980/B13

Ag. immo. Le Condor, Draâ-El-Mizan,
met en vente un terrain à Tizi-Ouzou,
route de Beni-Douala, sup. 8 266 m2,
à l'axe de route, certificat d'urbanisme
R+5. Tél.: 0772 14 53 51
F119978/B13

LOCAUX COMMERCIAUX

Vends local, 130 m2, situé au
124, rue Didouche-Mourad, Alger.
Téléphone : 0551 20 22 06 NS

Pro. imm. vds, à Boumerdès centre-
ville, locaux. - 0553 580 763 -
0560 250 210 HB F140309

PENSIONS

Auberge Alger, 1^{er}-Mai, loue pension
pour femmes. Tél.: 0553 98 69 49 -
0553 46 27 50 F140267

PROSPECTIONS

Cherche pour étranger appt, villa,
locaux. - 021 60 90 87
F140314

Cherche pour location F1, F2, F3, F4,
Alger. - 0552 660 444
F140305

Cherche achat ou location F1, F2, F3,
F4, Alger. - 0771 77 55 16
F140305

NECROLOGIE

PENSÉES

En ce mois sacré du
Ramadhan, trois années déjà
depuis que nous a quittés à
jamais notre chère et regret-
tée mère

M^{me} Sidhoum née Guedri
Messaouda



On dit souvent qu'avec le temps, les souf-
rances s'estompent mais la douleur est tou-
jours vivace.

Depuis ta disparition, la vie n'a plus la
même saveur, elle est trop triste sans toi car
rien ne peut égaler ta présence.

Yemma azizen, tu nous manques terrible-
ment et nous n'arrivons pas à faire notre
deuil. Ce grand vide que tu as laissé, person-
ne ne peut le combler, seule la foi en Dieu
apaise cette douleur, nous continuons à vivre
amèrement en respectant la volonté de Dieu
avec tes souvenirs, tu as été une mère idéale

et exceptionnelle.

En ce triste souvenir, tes enfants deman-
dent à tous ceux qui t'ont connue et aimée
d'avoir une pieuse pensée à ta mémoire et
que Dieu le Tout-Puissant t'accorde Sa
Sainte Miséricorde et t'accueille en Son
Vaste Paradis.

Repose en paix, yemma azizen.
F119975/B13

23 mars 2015, nous a
quittés pour un monde
meilleur

Messar Amokrane

Sa femme, ses enfants,
ses petits-enfants, ses belles-
filles, ses beaux-fils, la
famille Chouali demandent à tous ceux qui
l'ont connu d'avoir une pieuse pensée pour
lui et prient Dieu de l'accueillir en Son
Vaste Paradis. F140269



**ENTREPRISE DE TRAVAUX
FORESTIERS ET D'AMÉNAGEMENT
D'ESPACES VERTS**

AOUICHA-CHERIF

**Abattage • Elagage
• Couronnement
d'arbres • Décoration
de jardin et gazonnage
• Bordures de jardins,
plantation,
aménagement
de surfaces, nettoyage
• Désherbage, piochage,
tondeuse pour gazon.**

0661 61 54 17

0771 60 90 89

0550 64 31 33 N.S.

CARNET

FÉLICITATIONS

Bravo

Akram
pour ta brillante réussite à
l'examen de 6^e.
La famille Moutfi d'Alger te
souhaite d'autres succès dans
ton cursus scolaire.
Djeddou Hacène.



F140303

AVIS DIVERS

**Vous voulez réussir la tessdira
de votre fille ? Vous voulez que ce
jour soit le plus beau jour de sa
vie ?** Faites appel à une profession-
nelle au : 0554 92 23 08 NS

Réparation climatiseurs, machines à
laver, frigidaire, à domicile.
Tél.: 0770 22 06 28 - 0662 63 19 23
NS

Traitement par Laser - Epilation
définitive & Dé-tatouage - Varice &
Acné & Ride & Cicatrice - Tache rouge
& Brune & Rajeunissement.
Tél.: 021 962 048 - 0550 886 409
Sohelb

Pour travaux peinture et étanchéité. -
0550 39 27 81 - 0550 86 90 57 F140282

Ins. rép. clim., frigo, m. à laver. -
0665 72 79 73
F417

**Meubles & électroménager ! Tout
crédit. - Enlèvement sans paiement.
- 24 mois crédit sans intérêts. -
Livraison immédiate. - Expo :**
Ô MARKET/SOLI
- 16, rue H-B-Bouali. -
Tél.: 0560 93 94 80/81
F456/B1

CYLKA - Soins à domicile

A votre disposition et assurés
par une équipe médicale et
paramédicale qualifiée

• Consultation médicale • Kiné • Soins infirmiers,
post-opérateurs • Prélèvements, analyses et résultats
• Conseil, orientation, accompagnement aux hôpitaux
d'Alger • Garde-malades • Circoncision.

Appelez-nous au : **0550 40 14 14**

Réparation TV à domicile, toutes marques.
Tél.: 0772 89 17 22 - 0776 33 88 56
NS

AVIS DE RECHERCHE

M. Kriba Ali, domicilié aux Eucalyptus, cité AADL, Bt n° 6, appt n° 11, daïra de Baraki, cherche
demi-frère, née en France en 1951, de père algérien et de mère française. Nom du père Kriba
Grine. - Pour tout renseignement, veuillez contacter cette adresse. - Tél.: 0771 26 68 27

RÉPARATION

machines à laver, réfrigérateurs, climatiseurs, à domicile.
Tél.: 0553 00 07 48 - 0770 10 41 36 NS

OFFRES D'EMPLOI

Salon de coiffure situé à Dély-Ibrahim
cherche coiffeuse qualifiée.
Téléphoner au : 0540 02 53 67 NS

Cherche esthéticienne à Hydra. -
0560 099 811 F140315

Restaurant à Alger cherche **cuisinier, aide-cuisinière.** Tél.: 0540 62 50 40
NS

SOS... SOS... SOS...

**Malade cherche, très urgent,
médicament :**
NORDILET
5 mg/1,5 ml. Tél.: 0557 27 32 46
.....

**Enfant malade cherche des
couches 3^e âge.**
Contactez tél.:
0553 41 39 11
.....

**Malade cherche couches pour
adultes. Tél.: 0550 31 24 35**
.....
**Urgent : petite fille de 6 ans,
malade (tumeur du rein)**

cherche médicament :
ACTIMONYCINE D, 5 mg,
1,1 cc° - Contacter M. Mokhtari
au : 0553 57 13 34
.....

La Turquie aux portes (fermées) de l'Europe

Le Parlement européen a adopté le 10 juin dernier le rapport d'avancement (Turkey Progress Report). Préparé en octobre 2014, ce document constitue une sorte d'examen à mi-parcours dans le long exercice (les négociations d'adhésion entre l'Union européenne et la Turquie ont été lancées en 2005) auquel est soumis Ankara pour accéder aux standards européens et, au-delà, espérer faire partie de l'Union européenne^(*). Le bilan ne semble pas réjouissant si on l'évalue à l'aune de la toute récente invitation du gouvernement turc à s'engager «sans équivoque» pour le respect des principes et des règles démocratiques.

Dans une lettre adressée le 12 juin dernier au Conseil européen – réunion des chefs d'État ou de gouvernement des pays membres de l'UE, de son président et de celui de la Commission européenne – l'organe exécutif de l'Europe propose d'ouvrir le dix-septième chapitre intitulé «Politiques économiques et monétaires».

Depuis 2005, un seul chapitre sur les 35 que comporte le dossier turc a été clos, alors que 14 autres sont toujours ouverts. Les conclusions et recommandations de la Commission contenues dans «le rapport d'élargissement» rappellent que la Turquie est «un pays candidat et un partenaire stratégique pour l'Union européenne» et que son économie dynamique fournit «une précieuse contribution à la prospérité du continent européen».

Trait d'union entre l'Europe et l'Asie, la Turquie dispose d'une position géopolitique stratégique qui en fait un partenaire de taille dans les domaines de l'immigration et de la sécurité énergétique. Dans ce dernier domaine particulier, l'objectif attendu est de «faciliter l'interconnexion et l'intégration des marchés de l'énergie».

Dialogue et coopération sont également intenses sur les questions de politique

étrangère, pour poursuivre la participation de la Turquie aux missions et opérations de maintien de la paix dans les zones d'influence européenne, comme l'Eufor en Centre Afrique, l'Eubam en Libye ou encore la coalition contre l'Etat islamique (Daesh). Il se profile ainsi une sorte de prédilection : faire de la Turquie «l'armée de réserve» de l'Union. Mais, auparavant, la Turquie doit montrer patte blanche et donner des assurances dans le domaine des «combattants étrangers» et par l'adoption d'une nouvelle législation antiterroriste.

Les atouts dont dispose la Turquie méritent, aux yeux de la Commission, des «négociations d'adhésion actives et crédibles» dont l'objet est naturellement de la mettre à niveau sur le plan politique. La conditionnalité (elle est exprimée en termes de «critères de références») est particulièrement marquée pour les chapitres 23 (pouvoir judiciaire et droits fondamentaux) et 24 (justice, liberté et sécurité), domaines ô combien sensibles, couvrant une dimension essentielle pour l'Union : les droits de l'Homme. Des allégations de corruption datant de décembre 2013 avaient donné lieu à «de sérieuses inquiétudes quant à l'indépendance de la magistrature et la séparation des pouvoirs», rappelle le document. Sur ce point précis, la Commission ne cache pas son inquiétude : «Les réaffectations généralisées et le licenciement des agents de police, des juges et des procureurs, en dépit de l'assurance du gouvernement qu'ils n'étaient pas liés à la lutte anti-corruption, ont eu un impact sur le fonctionnement efficace des institutions concernées, et soulèvent des questionnements quant à la façon dont les procédures ont été utilisées.»

C'est en matière de libertés que le plus dur reste donc à faire.

«Les tentatives visant à interdire les

médias sociaux, plus tard annulées par la Cour constitutionnelle, et les pressions sur la presse conduisant à une autocensure généralisée, reflètent une approche restrictive de la liberté d'expression», déplore la Commission.

Il est, par ailleurs, soutenu que «l'approche adoptée dans le domaine de la liberté de réunion reste restrictive».

C'est pourquoi, il est attendu que l'ouverture de négociations sur les chapitres sensibles des libertés (23 et 24) aboutisse à l'élaboration d'une «feuille de route complète pour les réformes dans ce domaine essentiel».

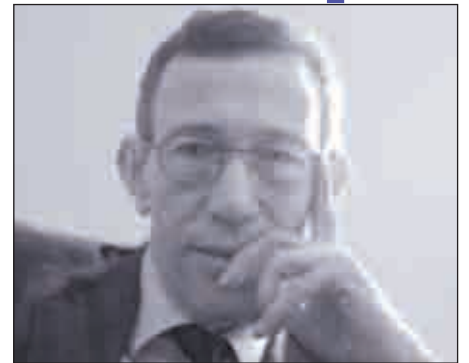
L'adoption en mars d'un plan d'action sur la prévention des violations de la Convention européenne des droits de l'Homme (CEDH) a été une étape importante visant à aligner le cadre juridique et la pratique de la Turquie avec la jurisprudence de la Cour européenne des droits de l'Homme (CEDH).

Au-delà des libertés, les négociations portent sur les chapitres 5 (marchés publics), 8 (concurrence) et 19 (emploi et politique sociale) où un long chemin reste encore à faire.

Par ailleurs, Ankara est invitée à tempérer ses ardeurs ou étroitesse nationales sur la question chypriote : «Il est maintenant urgent pour la Turquie de remplir son obligation de mettre pleinement en œuvre le protocole additionnel et faire des progrès vers la normalisation des relations avec la République de Chypre.»

La reprise des pourparlers de paix, même «à part entière», avec Chypre ne suffit plus. Il est attendu qu'ils soient suivis de «déclarations constructives et actions concrètes».

La question kurde est également au menu des négociations. Il est rappelé qu'en juin 2014, le Parlement turc a adopté une loi pour «apporter une base juridique plus solide au processus de règlement» de la question kurde. La loi a été adoptée avec un large soutien des partis politiques et englobe des mesures visant à éliminer le terrorisme, renforcer l'inclusion sociale, réintégrer ceux qui quittent le Parti des travailleurs du Kurdistan (PKK) et déposer les armes, et préparer l'opinion publique pour le retour des ex-combattants. La loi qui conforte les bases de règlement de la question kurde est jugée de nature à «apporter une contribution positive à la stabilité et à la protection des droits de l'Homme en Turquie».



Par Ammar Belhimer
ammarbelhimer@hotmail.fr

Toujours en matière de réformes politiques, il est attendu que «l'ensemble du processus de prise de décision, à la fois national et local, devrait impliquer une consultation plus structurée et systématique de la société civile». Pour ce faire, il est jugé «essentiel de réformer l'environnement juridique existant pour la rendre plus propice au développement des organisations de la société civile en général».

Pratiquement le même rapport émane de la Commission envers la Turquie à la même date. Les critiques récurrentes qui lui sont destinées alimentent le doute sur une réelle perspective d'une Europe élargie à la Turquie.

La CIA écrit à ce propos : «La question de l'adhésion de la Turquie à l'UE sera un test de l'ouverture vers l'extérieur de l'Europe d'ici 2015. Le doute croissant concernant les chances d'Ankara ralentira probablement l'adoption par les Turcs de réformes en matière politique et de droits de l'Homme. Un rejet catégorique pourrait avoir des conséquences plus grandes qui renforceraient dans le monde musulman – y compris parmi les minorités musulmanes l'Europe – l'idée d'une incompatibilité entre l'Occident et l'Islam»^(**).

A. B.

(*) European Commission, Turkey Progress Report, October 2014, 81 pages.

(**) *Comment sera le monde en 2025*, Editions Robert Laffont, Paris 2009, page 150.

Le Soir sur Internet :
<http://www.lesoirdalgerie.com>
E-mail :
info@lesoirdalgerie.com

REJOIGNEZ L'ÉQUIPE DU SOIR D'ALGÉRIE
VOUS ÊTES JOURNALISTE CONFIRMÉ(E) ?
VOUS SOUHAITEZ DÉBUTER
DANS CETTE MAGNIFIQUE PROFESSION ?

Envoyez votre CV à : lesoirdalgerie@yahoo.fr

Il sera exigé une maîtrise parfaite de la langue française,
le sens de l'initiative et une disponibilité totale.

POUSSE AVEC EUX !

Par Hakim Laâlam

hlaalam@gmail.com
[@hakimlaalam](https://www.instagram.com/hakimlaalam)



Cette indéfinissable couleur qui me perdra !

L'homme qui jurait hier aux médecins du SAMU que son chardonneret lui avait enfin parlé en arabe classique, à midi tapante, est toujours en observation. Les médecins préconisent une rupture du...

Jeûne précoce

Eugène Lacroix et Etienne Dinet, pour ne citer que ces deux-là, en ont abondamment parlé et de fort belle manière. La lumière algérienne ! Ah ! Cette extraordinaire lumière algérienne. Unique. Incomparable. Pourtant, ces deux peintres en ont vu des lumières à travers le monde, s'en sont copieusement servi pour créer leurs chefs-d'œuvre. Malgré cela, c'est la lumière algérienne qui les a marqués à jamais. C'est peut-être, c'est sûrement cette lumière qui donne à cette chose cette couleur elle-même unique. Insensée de déraison pastel. Je tiens l'objet entre mes mains, je le palpe, je le tourne un peu dans tous les sens, et à chaque fois, à chaque rotation, même infime, les tons changent. La couleur frise, cristallise et s'embrace en mille paillettes. Je me précipiterais que je la dirais verte cette couleur. Mais là, hop ! Elle n'est déjà plus verte, elle vire au bleu. Je lève la chose au ciel, lui fait surplomber mes épaules et ma tête, l'offre aux rayons qui dardent et la voilà repartie sur des tons émeraude-intense. Je sens bien qu'elle vit, elle qui a ce formidable pouvoir de muer, de changer d'apparence au gré de ses caprices que je devine immenses. Elle pousse son ascendant sur moi jusqu'à étendre ses teintes sur mes doigts et mes mains qui la tiennent, la pétrissent, mais pas trop de peur qu'elle ne

rompe, car forcément fragile d'autant de beauté. A leur tour, mes mains sont vertes ! Bleues. Mélange furieux et instable que même mes rétines n'arrivent plus à lire, à décrypter. Et cette farandole de tons est prometteuse. Elle me dit ces plaisirs à venir. Elle me suggère des extases en gestation, pour l'heure toutes contenues dans mon objet, confinées même en son centre remuant et liquide, mais prêtes à jaillir lorsque l'heure sera venue. Car la chose, en plus d'avoir le don des couleurs indéfinissables, possède aussi cet art presque oublié des hommes de contrôler le temps. De jouer avec. Presque avec sadisme. Je palpate. Passant du vert, au bleu, du gris au presque noir, parfois, lorsque j'agite un peu plus fort son fond, et j'agonise de ne pouvoir encore m'y plonger complètement, crever sa carapace et éventer enfin son mystère. Ah ! Le mystère du sachet de «Cherbat» ! Ah ! Ce «jus» de fabrication artisanale, ce breuvage sorti d'une cave obscure jamais inscrite au registre des commerces des jus et que je tiens précieusement dans mes mimines. Il est comment ? Vert ? Bleu ? Gris-vert ? Rose ? Voire couleur sable ? Qu'importe ! Poison divin, il finira dans ma glotte en glouglou assassins, avec pour seul témoin de mon meurtre l'appel du muezzin. Et si malgré tout cet enchantement à l'issue tellement incertaine, j'en réchappe, alors, et alors seulement je pourrais fumer du thé et rester éveillé à ce cauchemar qui continue. Etienne ! Eugène ! A taaaable ! Isabelle a fait un couscous de Aïn-Sefra.

H. L.